

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATIONS**

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Madame Thérèse THIERY, Maire et 1ère Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

**Etaient présents** : MME COCHE. M. LE GAL. Mmes JANIN. ANNIC. PEYRE. MM. JESTIN. MAHE

Mmes GUEGAN. MM. LE GUENNEC. NEVE. Mme GALAND. MM. GARAUD. FLEGEAU. Mme DUMONT. M. LE BLE. Mmes LE MOEL-RAFLIK. M. IZAR. Mme LE BOEDÉC. SCHEUER. Mme GUENNEC. MM. THOUMELIN. JUMEAU. PERRON. Mme BONDON

**Absents excusés** : Mme DE BRASSIER donne pouvoir à M. MAHE

Mme LOPEZ-LE GOFF d°	à M. LE GAL
Mme HEMON d°	à Mme ANNIC provisoirement
Mme HANSS d°	à Mme LE MOEL provisoirement
M. NICOLAS d°	à Mme JANIN
Mme GAUDIN d°	à M. THOUMELIN
M. MUNOZ d°	à M. IZAR
M. CILANE	
M. LE STRAT	

## **I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Bernard LE BLE est désigné pour assurer cette fonction.

**Mme La Maire** : Simplement préciser que Mme COCHE Myrienne nous quittera en cours de séance et qu'elle me donnera pouvoir.

Cela me permet aussi de parler du Festival de Kerhervy et du plaisir que nous avons à le fréquenter. Je vous invite à profiter des dernières séances.

Je voudrais également partager avec vous des réussites de ces dernières semaines, réussites auxquelles nous avons les uns et les autres participer, les Elu(es), les services, et les habitants. Que tout le monde ici soit remercié, pour la qualité de notre fête de la musique, pour la qualité de l'inauguration de l'espace Dulcie-September et de la passerelle qui maintenant fait partie de notre patrimoine, pour la qualité aussi de la mobilisation des commerçants qui ont joué le jeu le 21 Juin. Tout cela confirme le dynamisme de notre centre-ville et cela se poursuit par la réussite de Quai 9. Pour votre information, suite à la programmation de la nouvelle saison, nous sommes déjà à 690 abonnés alors que nous étions à 794 à la fin de la saison dernière, ce qui préjuge bien de la qualité des spectacles puisque déjà 9 spectacles sont complets ou pour lesquels il ne reste plus que 20 places de disponibles. Avis aux amateurs.

Ces réussites de début d'été ne nous empêchent pas de travailler les uns et les autres sur la rentrée scolaire. Le travail est en cours tant avec les services qu'avec les Elu(es), en particulier avec Olivier LE MAUR. A ce sujet, j'étais en communication téléphonique ce midi avec Mme FAVREAU pour promouvoir notre école publique à Lanester et pour autant que faire se peut renforcer des moyens alloués aux écoles et aux collèges lanestériens. D'ailleurs je profite pour vous informer que si Sophie HANSS et Marie-Claude GAUDIN sont absentes ce soir, c'est parce qu'elles sont l'une et l'autre au conseil d'administration du collège Jean Lurçat.

Concernant les collèges qui sont toujours un sujet bien légitime puisque le Département aujourd'hui n'a pas eu l'occasion de s'exprimer publiquement genre conférence de presse, en tous les cas, je voudrais rappeler ici que justement le Département prévoit d'investir à Lanester. C'est cela, ce qu'il faut retenir et quand je dis à Lanester, dans sa compétence des collèges, rappeler que j'ai souhaité que cette ambition soit toujours la nôtre, qu'une telle décision soit prise en concertation et cette volonté a été portée à connaissance encore une fois à son Président, M. GOULARD, qui a confirmé qu'il était d'accord avec cette volonté. Quand je dis concertation, c'est avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dont nous allons reparler tout à l'heure dans le cadre d'un bordereau concernant le renouvellement du PEDT.

M. LE STRAT entre en séance.

**Mme La Maire** continue : Ce que m'a confirmé M. GOULARD, c'est que les services du Département travaillaient sur les 3 hypothèses toujours d'actualité, nos services aussi d'ailleurs, à savoir et je vous les rappelle : rénovation des 2 collèges actuels, ou construction d'un nouveau collège sur un nouveau site ou bien construction d'un nouveau collège sur le site d'un des collèges existants. Nous allons donc y réfléchir pour décider et prendre la meilleure solution possible. Il faudra que nous ayons les éléments les plus précis que je partagerai lors d'une concertation que je souhaite la plus sincère et la plus précise possible. Même si ce calendrier de concertation encore une fois appartient au Département qui est le pilote de ce dossier et qu'il n'est pas encore abouti. Toutefois nous pouvons penser qu'il aura lieu en 2020 et compte tenu des échéances par les municipales de l'année prochaine, ce calendrier respectera les échéances et que cette question fera partie des 1ères questions du mandat suivant.

Voilà ce que je souhaitais vous exprimer.

## **II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- 1) Désignation d'un-e Secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 3) Procès-verbal de la séance du 16 Mai 2019

### **RESSOURCES**

- 4) Budget Supplémentaire 2019 du budget principal et des budgets annexes
- 5) Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- 6) Garantie d'emprunt à Habitat et Humanisme (rectificatif)
- 7) Subventions aux associations et aux syndicats professionnels pour l'année 2019
- 8) Information sur les travaux de la Commission consultative des services publics locaux des 6 septembre et 11 décembre 2018
- 9) Avenant relatif à la modification du taux de cotisation dans le cadre de la convention entre la Ville et le Centre de gestion du Morbihan pour les instances médicales
- 10) Revalorisation des forfaits d'hébergement des séjours de vacances
- 11) Modification du tableau des effectifs de la Ville

### **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- 12) Renouvellement 2019 du dispositif d'aide à l'accession à la propriété « Lanester Access »
- 13) Régularisation foncière au profit de la Commune - rue François Rabelais
- 14) Désaffectation et déclassement du domaine public communal de parcelles rue Georges Brassens et sur les bords du Plessis

15) Subvention au Groupe de Valorisation de l'agriculture (GVA)

**CADRE DE VIE**

16) Hommage à Jean MAURICE - Changement de dénomination de la place Auguste Delaune et de la promenade du Scorff

**ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE**

17) Contribution au financement 2019 des écoles privées élémentaires en contrat d'association

18) Subvention de fonctionnement 2019 aux écoles maternelles privées

19) Subvention 2019 à l'école Diwan

20) Projet éducatif de territoire (PEDT) 2019-2022 et plan mercredi – autorisation donnée à la Maire de signer les conventions

**AFFAIRES SOCIALES**

21) Renouvellement de la convention entre l'Aide Familiale Populaire et la Ville de Lanester

**CITOYENNETE**

22) Validation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la Ville – année 2018

**AFFAIRES SPORTIVES**

23) Avenants aux conventions d'utilisation des équipements sportifs municipaux par les établissements scolaires du second degré

24) Subventions aux manifestations sportives : Tournoi des Trente – Grand Prix Cycliste de la ville

25) Tarifs 2019-2020 du Centre municipal d'initiation sportive (CMIS)

**AFFAIRES CULTURELLES**

26) Tarifs 2019-2020 de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques et du Conservatoire de Musique et Danse

**Mme La Maire** informe l'assemblée qu'une question orale est à rajouter à l'ordre du jour, proposée par le Groupe Front de Gauche et qui sera traitée en fin de séance.

**M. JUMEAU** : Ce n'est pas tant une intervention par rapport à l'ordre du jour mais c'est pour rester dans la suite que vous venez de décrire par rapport à la perspective d'évolution ou pas de la situation des collèges publics sur le territoire, il n'y a pas de divergence de vue mais je voudrais souligner quand même –et les élus autour de cette table le savent- Nadine et moi-même étions au collège Jean Lurçat tout à l'heure qui vit une fin d'année un peu compliqué, un peu complexe, dans la mesure où les autorités de l'Education Nationale ont décidé de ne pas mettre les moyens qui correspondent aux effectifs attendus même s'ils existent, alors que ce dossier des effectifs et des moyens à mettre en correspondance est sur la table de la Directrice Académique depuis le printemps dernier !

M. CILANE entre en séance.

**M. JUMEAU** : Or, si dans le cadre de la réflexion appartenant effectivement au conseil départemental quant à son investissement, l'Education commence d'un côté par déstabiliser un collège en le fragilisant par rapport aux moyens dont il dispose ou dont il doit disposer aujourd'hui, de fait. Je trouve que cela biaise un peu le début de la concertation. J'estime aussi que ce n'est pas une entrée des plus positives et favorables pour que le débat se déroule sereinement. Je sais que les parents et les enseignants ont invité Mme FAVREAU au collège pour les rencontrer. Je l'ai déjà dit, je connais un peu cette personne, je ne suis pas sûr qu'elle se déplace sur notre commune. Je lui ai déjà dit plusieurs fois qu'elle ne connaissait pas bien le territoire de la ville et que je l'invitais à nous rencontrer lorsque je travaillais mais elle n'a jamais répondu à mon invitation, ce que je regrette mais c'est ainsi. Il faut que tout le monde

autour de cette table, se dise qu'en fin d'année, la direction académique a pris un certain nombre de mesures de suppression de moyens en élémentaire en particulier avec la disparition d'un poste spécialisé et en collège, sans aucune concertation. Cela pose quand même un certain nombre de questions. Personnellement, je pense qu'au-delà de la perspective de réorganisation des collèges publics, je maintiens ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises. Je pense qu'il est nécessaire d'y réfléchir, -soit dans le cadre la commission Education sous la direction d'Olivier LE MAUR, et même peut-être avec des parents d'élèves et des enseignants- à l'organisation du tissu scolaire publique sur le territoire de la ville. Un certain nombre de réformes se mettent en place, des perspectives d'évolution d'effectifs existent ce dont il faut tenir compte, et je pense que ces éléments, si nous ne les posons pas en parallèle du travail sur la question des collèges, nous oublierons une étape. Je maintiens cette demande, je ne sais pas si cela pourrait être un groupe de travail peut-être, je pense même que nous pourrions avoir un conseil municipal de travail technique sur cette question afin d'avoir des échanges sincères et positionnés dans le temps, à moyen terme, pour voir qu'elles pourraient être les hypothèses et les réponses. En agissant ainsi, je pense que la Municipalité pourrait faire passer le message qu'elle s'empare de la question et qu'elle ne se laissera pas imposer un certain nombre de décisions. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme La Maire :** D'accord, merci pour cette intervention. Deux choses, d'une part nous allons revenir sur la question de l'école à travers plusieurs bordereaux ce soir, nous aurons donc l'occasion d'en reparler et d'autre part, je pense avoir eu déjà l'occasion de le dire, en votre présence, et je le reformule, il y a urgence et nécessité de travailler –et le cadre que vous venez d'évoquer, pourquoi pas- sur la carte scolaire, c'est évident. Je vous propose de poursuivre.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **III – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2019**

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 16 Mai 2019 est adopté à l'unanimité.

### **IV – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**Rapport de M. JESTIN**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

---

Le budget supplémentaire principal s'équilibre à **5 887 189,93 €** en investissement et **922 572,94 €** en fonctionnement.

Il intègre notamment la **reprise des résultats** de l'exercice 2018, dont l'affectation a été votée lors du Conseil Municipal du 16 mai 2019 :

Besoin de financement en investissement	: - 2 380 605,53 €(art.001)
Restes à réaliser en dépenses	: - 2 703 701,46 €(natures diverses)
Restes à réaliser en recettes	: 2 163 144,60 €(natures diverses)

Affectation du fonctionnement	:	2 921 162,39 €(art. 1068)
Report de fonctionnement	:	826 983,94 €(art.002)

Ce Budget Supplémentaire permet également le réajustement du BP 2019 sur la base de **notifications définitives** :

Les crédits liés à la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) bénéficient d'un réajustement à la hausse des composantes liées à la péréquation (DSU et DNP). La dotation globale est réévaluée de + 69 851,00 €par rapport aux prévisions du BP.

	2016	2017	2018	BP 2019	2019	BS 2019
Dotation Forfaitaire	3 331 406	3 026 882	3 023 871	3 023 000	3 022 731	-269
<i>tx croiss</i>	-14,92%	-9,14%	-0,10%		-0,04%	
Dotation de Solidarité Urbaine	1 035 006	1 142 615	1 204 468	1 204 000	1 257 389	53 389
<i>tx croiss</i>	1,0%	10,4%	5,4%		4,4%	
Dotation Nationale de Péréquation	365 013	381 177	384 599	385 000	401 731	16 731
<i>tx croiss</i>	-5,5%	4,4%	0,9%		4,5%	
<b>DGF</b>	<b>4 731 425</b>	<b>4 550 674</b>	<b>4 612 938</b>	<b>4 612 000</b>	<b>4 681 851</b>	<b>69 851</b>
<i>tx croiss</i>	-11,17%	-3,82%	1,37%		1,49%	
<i>Variation / valeur</i>	-595 187	-180 751	62 264		68 913	

De plus, les ressources fiscales augmentées des allocations compensatrices sont ajustées de + 25 738,00 €par rapport aux prévisions du BP.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réévaluées de + 217 000 € une variation qui intègre notamment des provisions de 130 000 € pour des admissions de créances irrécouvrables, 17 690 € pour des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants et 12 000 € pour des remboursements de dégrèvements d'urbanisme (suite au remplacement de Taxe locale d'équipement par la taxe d'Aménagement).

Le budget d'investissement intègre l'inscription de nouveaux crédits notamment :

Mise en place du RFID / médiathèque ( <i>complément BP 2018 et 2019</i> )	:	51 259,00 €
Maison de la vie associative et citoyenne	:	50 000,00 €
Travaux / restaurant scolaire Joliot Curie	:	50 000,00 €
Travaux au Studio / étanchéité ( <i>complément BP 2019</i> )	:	33 500,00 €
Charpente et couverture des terrains de Tennis	:	66 347,94 €
Chapelles / Travaux de rénovation	:	10 000,00 €
Eclairage Public / Rue Zédé	:	45 000,00 €
Chaufferie bois / finition des aménagements extérieurs	:	15 000,00 €
Accessibilité des bâtiments et adaptation au handicap	:	15 000,00 €

Accessibilité / Mise en place de parking à vélos	:	15 000,00 €
Aménagement de trottoirs (suite visites de quartier)	:	15 000,00 €
Mise en conformité électrique / Hôtel de Ville (suite incident)	:	5 000,00 €
Remplacement des BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour les écolés) / divers bâtiments	:	9 500,00 €
Travaux ou acquisitions suite aux préconisations du CHST	:	20 000,00 €
Etude risques psycho-sociaux	:	10 000,00 €
Remplacement du matériel informatique d'une classe mobile (suite vol):	:	3 500,00 €
Prestation de service relative à la mise en place du répondeur bilingue	:	700,00 €
Acquisition de matériel associatif (développement durable)	:	5 000,00 €
Acquisition de coffres sécurisés (lutte contre le vol)	:	7 000,00 €
Acquisition de malles Plan Particulier de Mise en Sécurité / écoles	:	10 000,00 €
Remplacement du moteur du bateau de St Guénaël	:	3 000,00 €

Enfin, la section d'investissement propose la reprise d'enveloppes budgétaires 2018 non engagées en fin d'exercice pour un total de 284 076 € (travaux au Centre Technique Municipal, travaux relatifs à la desserte de la zone commerciale de Kerrous, travaux pour la Maison de la vie associative et citoyenne, travaux à l'Épicerie solidaire, frais d'étude relatifs au Règlement Local de Publicité, mise en place du RFID à la médiathèque ou encore acquisition de mobilier à l'Hôtel de Ville).

Le financement de ces enveloppes est réalisé par la reprise de l'excédent 2018.

Enfin, différents transferts de crédits sont opérés entre la section de fonctionnement et la section d'investissement ou entre chapitres, sans impact budgétaire sur l'équilibre global du budget.

*Le tableau détaillé des lignes budgétaires est fourni en annexe.*

## **BUDGETS ANNEXES**

---

Les budgets supplémentaires sont essentiellement liés à la reprise des résultats 2018 :

### **Budget Cuisine Centrale :**

L'excédent de fonctionnement 2018 reporté s'inscrit à l'article 002 pour 346 777,00 €

Le résultat d'investissement (art. 001) est inscrit en recette pour 7 786,74 €

L'équilibre du budget supplémentaire s'obtient par une inscription en dépenses d'investissement pour des dépenses de travaux et de matériel divers de 354 563,74 €

**Budget Pompes Funèbres :**

Le résultat de fonctionnement reporté s'établit à 213 920,58 €(art. 002).

Le résultat d'investissement est inscrit en dépense pour 44 999,79 €(art. 001).

L'équilibre du budget supplémentaire s'obtient par une inscription en dépenses de fonctionnement concernant des créances irrécouvrables à hauteur de 7 000,00 €et par des dépenses de travaux pour 206 920,58 €

Mme Sophie HANSS entre en séance.

**Budget Halte Nautique :**

Le report de fonctionnement est inscrit en dépense pour 16 608,63 € à l'article 002, financé par des recettes de prestation de service.

Le report d'investissement est inscrit en recette à l'article 001 pour 6 574,20 €

L'équilibre du budget supplémentaire s'obtient par une inscription budgétaire en dépense de travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 et suivants,

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes de la ville pour l'exercice 2019, les comptes administratifs pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2019,

Considérant que le budget supplémentaire a pour fonction d'incorporer dans le budget 2019 les restes à réaliser et les résultats dégagés par le compte administratif 2018, ainsi que d'ajuster les crédits en dépenses et les prévisions en recettes,

**Il est proposé au conseil municipal**

Article 1 – D'APPROUVER le budget supplémentaire du budget principal et des budgets annexes.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions par rapport à tous ces bordereaux ? Il n'y en a pas. Juste avant de le voter, je voudrais me féliciter de l'ensemble de ces bordereaux et des quelques lignes que nous pouvons souligner telles que l'accessibilité, adaptation au handicap, la mise en place de parkings à vélo. Je pense qu'en ce jour de réchauffement climatique que nous touchons du doigt, nous voyons bien l'importance de se mettre au vélo ! Autre point, l'aménagement de trottoirs suite aux visites de quartiers, c'est aussi une manière de répondre et de favoriser les déplacements doux et de sécuriser les aménagements de trottoirs. Et enfin



autre lien avec le développement durable, c'est l'acquisition de matériels associatifs, il s'agit d'investir dans des verres, des timbales réutilisables avec le logo de la ville que nous pourrions prêter comme d'autres matériels aux associations.

S'il n'y a pas d'interventions, nous allons voter ces bordereaux :

**-Pour le budget supplémentaire de la ville**, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**-Pour le budget supplémentaire annexe de la Cuisine Centrale**, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**-Pour le budget supplémentaire annexe des Pompes Funèbres**, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**-Pour le budget supplémentaire annexe de la Halte Nautique**, quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE - 2019 - Budget principal**

Gest	Ss rub	Svce	Nature		Investissement		Fonctionnement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Reprise des résultats</b>								
FINANCES	01	FINA	002	Résultat de fonctionnement reporté				826 983,94
FINANCES	01	FINA	1068	Résultat de fonctionnement affecté		2 921 162,39		
FINANCES	01	FINA	001	Résultat investissement reporté	2 380 605,53			
FINANCES				Restes à réaliser 2018	2 703 701,46	2 163 144,60		
FINANCES	01	FINA	023	Transfert à la section d'investissement			705 572,94	
FINANCES	01	FINA	021	Transfert provenant de la section de fct		705 572,94		
FINANCES	01	FINA	022	Dépenses imprévues				
<b>Ajustements budgétaires</b>								
FINANCES	01	FINA	7411	DGF - Dotation forfaitaire				-269,00
FINANCES	01	FINA	74123	DGF - Dotation de solidarité urbaine				53 389,00
FINANCES	01	FINA	74127	DGF - Dotation Nationale de Péréquation				16 731,00
FINANCES	01	FINA	74834	Etat / Compensation exo Taxe Habitation				-45 025,00
FINANCES	01	FINA	74835	Etat / Compensation exo Taxe Foncière				70 763,00
FINANCES	01	FINA	7E+06	Dégrèvement Taxe Habitation sur les logements vacants			22 190,00	
FINANCES	90	FINA	73918	Reversements et restitutions sur impôts et taxes			12 000,00	
FINANCES	01	FINA	6811	Dotations aux amortissements			12 310,00	
FINANCES	01	FINA	281571	Amortissement matériel roulant		12 310,00		
FINANCES	020	FINA	6541	Créances admises en non valeur (PREVOIR DELIBERATION)			130 000,00	
FINANCES	01	FINA	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	38 790,00			
FINANCES	01	FINA	21312	Bâtiments scolaires	11 592,00			
FINANCES	01	FINA	21318	Autres bâtiments publics	18 658,00			
FINANCES	01	FINA	2151	Réseaux de voirie	15 960,00			
FINANCES	01	FINA	2031	Frais d'études		85 000,00		
CITOYEN	026	BATI	21316	Budget participatif	-100 000,00			
AMENAGT	823	VERT	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	45 000,00			
COMMUNICAT	023	COMM	6236	Catalogues et imprimés			1 000,00	
AMENAGT	823	VERT	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	19 000,00			
VOIRIE	822	VOIE	2151	Travaux de voirie	30 000,00			
COMMUNICAT	023	COMM	6236	Catalogues et imprimés			5 000,00	

COMMUNICAT	024	PROT	6257	Réceptions			3 000,00
CITOYEN	022	VOTE	6068	Autres fournitures élections			2 000,00
SPORT	412	SPOR	61521	Terrain synthétique / rechargement en billes			13 000,00
FINANCES	020	FINA	6718	Autres charges exceptionnelles			3 000,00
DGS	112	POLI	60636	Vêtements de travail			500,00
SPORT	40	SPOR	6574	Compensation fin des mises à dispo. animateurs			7 000,00
NUMERIQUE	020	INFO	2051	Mise en place du RFID / médiathèque	51 259,00		
NUMERIQUE	020	INFO	2183	Remplacement 1 classe mobile / tablettes (suite vol)	3 500,00		
CITOYEN	024	CITY	21311	Répondeur Bilingue	700,00		
CITOYEN	025	CITY	2188	Stock de matériel associatif (développement durable)	5 000,00		
ENSEIGNT	212	BATI	21312	Maison de la vie associative et citoyenne (JC2)	50 000,00		
ENSEIGNT	212	BATI	21312	Mise en place de coffres sécurisés (lutte contre le vol)	7 000,00		
ENSEIGNT	212	ENSGT	2188	Malles PPMS dans les écoles / Equipements de confinement	10 000,00		
ENSEIGNT	251	ESTSCC	21318	Travaux / restaurant scolaire Joliot Curie	50 000,00		
JEUNESSE	422	BATI	21318	Travaux au Studio / étanchéité	33 500,00		
SPORT	411	BATI	21318	Charpente et couverture des terrains de Tennis	61 847,94		
SPORT	414	SPOR	2188	Moteur du bateau de St Guénaël	3 000,00		
BATIMENTS	020	BATI	21318	Chaufferie bois / finition des aménagements ext.	15 000,00		
BATIMENTS	020	BATI	21311	Mise en conformité élect. / Hôtel de Ville (suite incident)	5 000,00		
BATIMENTS	020	BATI	21311	Remplct. de blocs autonomes d'éclairage de sécurité/ divers bâtiment	9 500,00		
BATIMENTS	020	HAND	21318	Accessibilité des bâtiments	15 000,00		
CULTURE	324	CULT	2161	Chapelles / Travaux de rénovation	10 000,00		
VOIRIE	822	VOIE	2151	Accessibilité / Mise en place de parking à vélos	15 000,00		
VOIRIE	822	VOIE	2151	Aménagement de trottoirs (suite visites de quartier)	15 000,00		
VOIRIE	814	ECLA	21534	Eclairage Public / Rue du Zédé	45 000,00		
DGS	020	DGS	2188	Préconisations CHST (matériel érgero, volets roulants elect, ...)	20 000,00		
DGS	020	DGS	2031	Etude risques psycho-sociaux	10 000,00		

<i>ENVELOPPE 2018</i>									
COMMUNICAT	023	COMM	6236						
LOISIRENF	421	CLSH	2188	Budget participatif ( projet sur 3 ans des ruches sur les toits)	4 500,00			3 000,00	
CITOYEN	421	BATI	6228					3 000,00	
BATIMENTS	020	BATI	21318	Regroupement des services au Centre Technique Municipal	100 000,00				
CITOYEN	025	BATI	21318	Toiture ferme de Kerfréhour	5 000,00				
CITOYEN	025	BATI	21318	Travaux sur locaux associatifs / JC2	70 000,00				
COMMUNICAT	23	COMM	2088	Site internet	6 000,00				
CULTURE	311	MUSI	21318	Travaux conservatoire / Auditorium	8 500,00				
FINANCES	020	FINA	2184	Mobilier HDV	14 000,00				
NUMERIQUE	020	INFO	2183	Mise en place du RFID / médiathèque	20 000,00				
SOCIAL	523	BATI	21318	Travaux / Epicerie solidaire	12 000,00				
VOIRIE	822	VOIE	2151	Desserte de Kerrous	30 000,00				
URBANISME	820	RLP	2031	Frais d'études du règlement local de publicité	15 000,00				
SPORT	411	BATI	21318	Diagnostic charpente salle Jo Hocher	3 576,00				
					<b>5 887 189,93</b>	<b>5 887 189,93</b>	<b>922 572,94</b>	<b>922 572,94</b>	



**BUDGET HALTE NAUTIQUE - 2019 - DECISION MODIFICATIVE - DM1**

Nature	Libellé Inscription	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Reprise des résultats</b>					
001	Résultat d'investissement reporté		6 574,20		
002	Résultat de fonctionnement reporté			16 608,63	
023	Virement à la section d'investissement				
021	Virement à la section de fonctionnement				
<b>Ajouts et retrais de Crédits Budgétaires</b>					
2188	Rénovation mouillages	6 574,20			
706	Prestation de service				16 608,63
		<b>6 574,20</b>	<b>6 574,20</b>	<b>16 608,63</b>	<b>16 608,63</b>

**BUDGET POMPES FUNEBRES - 2019 - DECISION MODIFICATIVE - DM1**

Nature	Libellé Inscription	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Reprise des résultats</b>					
001	Résultat d'investissement reporté	44 999,79			
002	Résultat de fonctionnement reporté		44 999,79		213 920,58
1068	Résultat de fonctionnement affecté				
023	Virement à la section d'investissement			206 920,58	
021	Virement à la section de fonctionnement		206 920,58		
<b>Ajouts et retraits de Crédits Budgétaires</b>					
6541	Admission en non-valeur			7 000,00	
21318	Aménagement bâtiment	206 920,58			
		<b>251 920,37</b>	<b>251 920,37</b>	<b>213 920,58</b>	<b>213 920,58</b>

**V – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE****Rapport de M. JESTIN**

Il appartient aux communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, de présenter chaque année un état des actions menées en matière de développement social urbain et à ce titre, financées par cette dotation.

Pour rappel, la DSU est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Elle s'établissait en 2018 à 1 204 468 € en progression de 5,41 %.

Le tableau annexé reprend des actions menées par la ville en matière de développement social urbain.

Vu l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2019,

Considérant la perception par la commune d'un montant de 1 204 468 € au titre de la D.S.U. en 2018,

Considérant les actions menées en faveur du développement social urbain détaillé dans le tableau annexé à la présente,

**Il est proposé au conseil municipal**

Article 1 – de PRENDRE ACTE de l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale attribuée à la commune pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal en prend acte à l'unanimité.



## RAPPORT D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN MENEES EN 2018 PAR LA COLLECTIVITE

	Charges générales	Masse salariale	Montant total
<b>Dynamique citoyenne et démocratie participative</b> <i>(Politique de la ville, Assises de la citoyenneté, lieux de rencontre...)</i>	91 252	213 564	304 816
<b>Médiation dans les quartiers</b> <i>(Animation des maisons de quartier)</i>	1 355	142 246	143 601
<b>Rénovation de salles de loisirs dans les quartiers</b> <i>(mutualisation des locaux associatifs dans la ville)</i>	54 455		54 455
<b>Organisation d'activités sportives</b> <i>(Animations, transport piscine, participations hors subventions)</i>	273 199	41 792	314 991
<b>Animations jeunesse</b> <i>(Espace jeunes, accueil jeunes extrascolaire, séjours, PIJ)</i>	193 059	103 467	296 526
<b>Médiation culturelle</b> <i>(Animations et actions spécifiques de médiation auprès des habitants)</i>	4 876	31 296	36 172
<b>Animations culturelles urbaines</b> <i>(Spectacles gratuits de plein air, expositions...)</i>	40 136	64 584	104 720
<b>Subvention sauvegarde de l'enfance</b> <i>(prévention spécialisée)</i>	50 000		50 000
<b>Accessibilité et handicaps</b> <i>(Adaptation du magazine de ville, transport de personnes handicapées)</i>	2 017		2 017
<b>Cyberlan</b> <i>(Accueil et mise à disposition d'équipements numériques connectés)</i>		35 046	35 046
<b>Aides au ravalement</b>	11 820		11 820
<b>Jeux de plein air</b> <i>(Entretien des aires de jeux urbaines à destination des familles)</i>	26 626		26 626
<b>Projets citoyens du budget participatif</b> <i>(Terrain à bosses du Rohu, Piste initiation à la circulation à vélo, des ruches sur les toits et street Workout)</i>	73 802		73 802
<b>TOTAL</b>	<b>822 598</b>	<b>631 995</b>	<b>1 454 593</b>

### VI – GARANTIE D'EMPRUNT A HABITAT ET HUMANISME (RECTIFICATIF)

#### Rapport de Mme GUEGAN

Dans le cadre du projet immobilier « Résidence intergénérationnelle » rue Marcel Sembat à Lanester, la société FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME sollicite la Ville pour garantir ses prêts.

La FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME a acquis en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) 45 logements à la SCI LANESTER SEMBAT (groupe Nexity).

L'ensemble des prêts est octroyé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 3 186 267 €. La garantie de la Ville est sollicitée à hauteur de 50 %.

	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Montant	1 903 540 €	888 690 €	279 588 €	114 449 €
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A 0,75% - 0,20% (marge)	Livret A 0,75% - 0,20% (marge)	Livret A 0,75% + 0,60% (marge)	Livret A 0,75% + 0,60% (marge)
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Progresivité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Montant garanti par la Collectivité	951 770 €	444 345 €	139 794 €	57 225 €

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **Foncière d'Habitat et Humanisme** dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à **Foncière d'Habitat et Humanisme**, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par la société Foncière d'Habitat et Humanisme,

Vu le contrat de prêt n° 88875 en annexe signé entre : FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME ci-après l'emprunteur, et la Caisse de Dépôts et Consignation,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2298 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 19 juin 2019,

### Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1- D'ACCORDER** la garantie de la ville à hauteur de 50 % à la société Foncière d'Habitat et Humanisme pour le remboursement de l'ensemble des prêts octroyé par la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 88875 constitué de quatre lignes de prêt, en vue de financer le projet immobilier « Résidence intergénérationnelle » rue Marcel Sembat, pour un montant total de 3 186 267 € soit 1 593 133,50 € garantis par la ville. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 - D'APPROUVER** la garantie de la collectivité pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la société Foncière d'Habitat et Humanisme dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

**Article 3 – D’ACCEPTER** que la Ville, sur notification de l’impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, s’engage à se substituer à société Foncière d’Habitat et Humanisme pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

**Article 4 – D’ENGAGER** la ville pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**Article 5 - D’AUTORISER** Madame La Maire en qualité de garant, à intervenir à ce contrat de prêt réaménagé qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société Foncière d’Habitat et Humanisme et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **DECISION DU CONSEIL**

**Mme La Maire** : C’est un bordereau que nous avons déjà traité au dernier conseil municipal mais il a été demandé par la Caisse des Dépôts et Consignations que le numéro du contrat de prêt soit indiqué dans la délibération et que le contrat de prêt soit joint à la délibération. S’il n’y a pas d’interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s’abstiennent ?

Bordereau adopté à l’unanimité.

## **VII – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX SYNDICATS PROFESSIONNELS POUR L’ANNEE 2019**

### **Rapport de Mme HEMON**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l’attribution des subventions aux associations et aux syndicats professionnels au titre de l’année 2019, conformément à l’article L. 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif 2019 ne prévoit pas d’augmentation des subventions versées, il est donc proposé de reconduire les montants attribués en 2018.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Attribution 2018</b>	<b>Attribution 2019</b>
Meilleur ouvrier de France M.O.F.	88,00	88,00
CFTC - Union locale des syndicats CFTC de Lorient et sa région	146,00	146,00
CFTC - Association des retraités CFTC de Lorient et sa région	18,00	18,00
SUD - Syndicat SUD CT 56	308,00	308,00

FO - Union départementale FO du Morbihan	334,00	334,00
FO - Association des retraités et veufs FO de Lorient et sa région	42,00	42,00
CGT - Union locale CGT Lanester et sa région	1 828,00	1 828,00
CGT - Union syndicale des retraités CGT du Morbihan - U.S.R. C.G.T. 56	228,00	228,00
CFDT - Union locale CFDT du pays de Lorient	1 277,00	1 277,00
CFDT - Union locale des retraités CFDT de Lorient et de sa région - U.L.R.C.F.D.T.	160,00	160,00
UNSA - Union locale UNSA du pays de Lorient	1 120,00	1 120,00
CFE CGC	304,00	304,00
FSU - Fédération syndicale unitaire du Morbihan	270,00	270,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 123,00</b>	<b>6 123,00</b>

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Vu l'article L. 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2019,

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article 1 – de SE PRONONCER** sur l'attribution des subventions aux associations et aux syndicats professionnels au titre de l'année 2019

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : C'est un bordereau annuel. Y a –t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**VIII – INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DES 6 SEPTEMBRE ET 11 DECEMBRE 2018**

**Rapport de M. JESTIN**

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, prévoit que le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement au Conseil municipal les travaux de la Commission.

Rappelons que cette commission est constituée de représentants du Conseil municipal et de représentants d'associations locales désignés par délibération du Conseil Municipal.

La CCSPL a pour vocation :

- d'examiner les rapports financiers et d'activité établis par les titulaires de délégation de service public et par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière,
- d'émettre un avis avant tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL de la commune s'est réunie :

- ✓ **le 6 septembre 2018** pour examiner un avenant au contrat de délégation de service public pour le réseau de chaleur bois, avec la société Dalkia, (*référence /article 77 dudit contrat*) concernant :
  - l'installation d'un filtre pour respecter la nouvelle réglementation relative aux rejets émis par le réseau de chaleur (*nécessité d'abaisser le seuil d'émission de particules*)
  - la répercussion, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur les factures des abonnés, de la TICGN (*Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel*), supportée depuis 2014 par le délégataire et non répercutée jusqu'alors sur la facture des abonnés.
- ✓ **le 11 décembre 2018** pour :
  - examiner les rapports annuels financiers et d'activité de la régie municipale des pompes funèbres, de la délégation de service public de la piscine Aqualane's, confiée à la société CIB- CHANARD, de la délégation de service public du réseau de chaleur bois, confiée à la société DALKIA,
  - présenter la société COMBOT, attributaire de la délégation de service public de fourrière municipale automobile, qui a présenté le début de l'activité de cette délégation mise en place en juillet 2018.

Les rapports de ces commissions sont joints en annexe.

- Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les rapports des commissions du 6 septembre 2018 et du 11 décembre 2018 joints en annexe,
- Considérant l'avis favorable de la commission Ressources du 19 Juin 2019,

Il est proposé au conseil municipal

**Article 1** : de PRENDRE ACTE des rapports présentés concernant les travaux de la Commission Communale des Services Publics Locaux (CCSPL) des 6 septembre 2018 et 11 décembre 2018.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Je vous invite simplement à retenir des chiffres qui ne sont pas inintéressants encore une fois dans la période caniculaire que nous vivons actuellement que grâce à la chaufferie Dalkia, en 2017, que vous pouvez trouver en page 5 du compte-rendu, 678 tonnes de Co2 ont été évitées grâce à ce réseau de chaleur bois. Cela fait toujours cela de moins et il faut toujours le souligner.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**IX – AVENANT RELATIF A LA MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LES INSTANCES MEDICALES**

**Rapport de Mme La Maire**

Par délibération du 7 novembre 2013, la Ville de Lanester a signé une convention portant adhésion au Centre de Gestion du Morbihan au bloc de compétences d'appui aux Ressources Humaines (instances médicales). Pour rappel, par délibération du 30 juin 2016, la convention a fait l'objet d'une extension dans le cadre de l'article 113 de la loi n° 2012-347 incluant les compétences suivantes :

- Conseil juridique et statutaire
- Fiabilisation des comptes de droits à la retraite
- Recours administratif préalable obligatoire
- Assistance au recrutement et mobilité individuelle
- Déontologie

La contribution au financement de ces prestations est fixée annuellement par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Morbihan. Elle est calculée par l'application d'un taux de cotisation au montant de la masse de rémunérations retenu pour le règlement des charges sociales dues, au titre de l'assurance maladie.

Pour 2019, le taux fixant le montant de la cotisation pour les prestations listées à l'article 1 de la convention en date du 28 septembre 2016 est établi à 0.055 % contre 0,08 % précédemment.

- Montant prévisionnel à régler en 2019 pour la ville : 4 553,99 €
- Montant prévisionnel à régler en 2019 pour le CCAS : 2 035,23 €

Les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de la commune de Lanester.

La Commission Ressource du 19 juin 2019 a émis un avis favorable.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

Article Unique : d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au Centre de Gestion du Morbihan.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**X – REVALORISATION DES FORFAITS D'HEBERGEMENT DES SEJOURS DE VACANCES VERSES AUX AGENTS D'ANIMATION**

**Rapport de M. LE BLE**

Dans le cadre des séjours avec hébergements proposés par la Ville pendant la période estivale 2 types d'hébergements sont proposés :

- Séjours avec agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)  
– (plus de 4 nuitées), notamment les séjours à l'étranger.
- Séjours de 4 nuits maximum rattachés à un centre de loisirs (Activité accessoire)

Actuellement, les animateurs et animatrices sont rémunéré.e.s sur la base suivante :

- 9,5 h/jour + 2 h/nuit soit 11,5 h / jour pour les animateurs ou animatrices et directeurs ou directrices quel que soit le nombre de nuitées.

Cette rémunération ne prend pas suffisamment en considération les attentes en matière d'autonomie et de responsabilité entre les différents types de séjours.

Suite aux échanges avec les représentant.e.s du personnel lors du Comité Technique du 25 mars 2019, la nouvelle proposition est la suivante :

- Séjour 4 nuits maximum : 9,5h/jour – 3 h/nuit
- Séjour agrément DDCS métropole : 9,5 h/jour – 4 h/nuit
- Séjour agrément DDCS étranger : 9,5 h/jour – 5 h/nuit

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 de la ville, chapitre 012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2121-29,

Vu l'avis du Comité Technique du 25 mars 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2019 a émis un avis favorable.

Considérant la légitimité de la demande et les crédits inscrits au budget 2019 de la ville,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

Article unique : d'APPROUVER les nouveaux forfaits hébergement versés aux agents d'animation énoncés ci-dessus.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Des interventions sur ce bordereau ?

**M. LE BLE** : Ce bordereau a pour but de reconnaître davantage la responsabilité des encadrants qui ne peut pas se limiter à la simple plage de travail habituellement œuvré. La collectivité le reconnaissait déjà en rémunérant les nuits et ici il est essentiellement question de rémunérer davantage les nuitées en fonction de la spécificité des séjours. Ce que je peux ajouter également, c'est que par rapport à la remontée des services, nous connaissions quelques petits soucis de candidatures, ce qui permettra d'attirer un peu plus nos jeunes à travailler pour notre commune.

**Mme La Maire** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. C'est un bordereau utile avant de démarrer l'été, c'est sûr. S'il n'y a pas d'interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XI – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE**

**Rapport de Mme La Maire**

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner la situation des effectifs de la Ville. Les tableaux joints en annexe présentent les effectifs des agents titulaires, stagiaires et contractuels. Un état des agents à temps partiel est également présenté.

Les tableaux tiennent compte :

- des postes vacants suite à des départs en retraite ou à des mutations
- des postes en attente de réussite à concours recrutés sous contrat sur des postes statutaires
- des créations et des modifications de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 Juin 2019,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 26 Juin 2019,

Considérant les crédits inscrits au chapitre 012 du budget communal,

Il est proposé au conseil municipal :

**Article 1** : de **VOTER** les modifications du tableau des effectifs.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XII – RENOUELEMENT 2019 DU DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE « LANESTER ACCESS »**

### **Rapport de Mme COCHÉ**

La ville de Lanester a mis en place depuis 2015 une aide à l'accession à la propriété dénommée « Lanester Access ».

Cette aide repose sur la prise en charge des intérêts pour un capital maximum de 15 000 € et plafonnée à 4000 € par dossier. Le dispositif et le partenariat avec les banques est reconduit chaque année.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Logements neufs (appartements ou maisons)
- Etre primo accédant (locataire dans les 2 années qui précèdent l'acquisition)
- Niveau de ressources inférieur ou égal au plafond des PLSA
- Superficie habitable supérieure à 60 m<sup>2</sup>
- Un des acquéreurs ayant moins de 40 ans
- Un prix plafond de la construction à 2400 €TTC/ m<sup>2</sup> de surface plancher (hors parking ou garage)
- Un prix plafond de 140 €TTC /m<sup>2</sup> pour les pavillons dont le terrain est inférieur ou égal à 450 m<sup>2</sup>
- Une clause d'interdiction de revente dans les 5 premières années

Les dossiers sont instruits par l'ADIL et le pôle habitat de Lorient Agglomération en réalise le suivi.

Une convention (modèle en annexe) formalise le partenariat de la ville de Lanester avec les banques. Deux banques sont actuellement partenaires : le crédit agricole et le crédit mutuel

Au travers de cette convention, il est proposé de relancer le dispositif « Lanester Access » pour l'année 2019.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 20422 du budget communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article 2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission développement territorial réunie le 12 juin 2019,

Considérant que l'accueil de nouveaux habitants constitue un enjeu pour le développement futur de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal

Art1 – d'ACTER la reconduction en 2019 du dispositif Lanester Access selon les critères en vigueur depuis 2015.

Art 2 – d'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention avec les banques partenaires précisant les conditions d'attribution et de paiement de cette aide.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire :** Comme il est rappelé, c'est un renouvellement du dispositif qui peut être utile pour les primo accédants et nous savons qu'en la matière les financements sont un sujet important. S'il n'y a pas d'interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

### **XIII – REGULARISATION FONCIERE RUE RABELAIS**

#### **Rapport de Mme COCHÉ**

Un particulier a sollicité la Commune de Lanester pour céder la parcelle cadastrée AB 865, d'une superficie totale de 211 m<sup>2</sup>, sise rue François Rabelais à Lanester.

Cette emprise correspond à un délaissé de voirie et plus précisément au fond des places du parking public de cette rue.

Un découpage de cette parcelle a été réalisé par le géomètre et après échanges entre les parties, il a été proposé que la commune ne fasse l'acquisition que d'une partie de cette parcelle, d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>, (surface en rose désignée « lot C »).

Les modalités d'acquisition sont les suivantes :

- Cette cession se ferait à l'euro symbolique;

- Les frais de géomètre et notariés sont répartis pour moitié entre la commune et le particulier.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 2111 du budget communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu l'avis favorable de la commission développement territorial réunie le 12 juin 2019,

Considérant l'usage du bien à des fins de stationnement public,

Il est proposé au Conseil Municipal

Article 1 : d'ACTER le principe de cession au profit de la commune d'une portion de la parcelle AB 865, à hauteur de 26 m<sup>2</sup>,

Article 2 : de VALIDER les modalités de cette cession.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

#### **XIV – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES RUE GEORGES BRASSENS ET SUR LES BORDS DU PLESSIS**

##### **Rapport de Mme COCHE**

Un échange sans soulte de parcelles entre la Commune et les consorts LE MOING rue Georges Brassens et sur les bords de l'étang du Plessis à Lanester a été validé par délibération du Conseil Municipal le 5 octobre 2017.

L'échange porte sur les propriétés suivantes :

1. La Commune cède aux consorts LE MOING les parcelles :

ZE 369 (85 m<sup>2</sup>), ZE 371 (69 m<sup>2</sup>), ZE 372 (70 m<sup>2</sup>), ZE 1709 (2768 m<sup>2</sup>)

Soit un total de 2 992 m<sup>2</sup>

2. Les consorts LE MOING cèdent à la commune la parcelle ZE 1711 (10 141 m<sup>2</sup>)

Afin de régulariser cet échange, il convient de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public des biens cédés par la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 octobre 2017 validant l'échange de terrains sans soulte entre la commune et les consorts LE MOING,

Vu l'arrêté de désaffectation des parcelles ZE 369, ZE 371, Z 372 et ZE 1709, qui ont vocation à être cédées aux consorts LE MOING, pris par Madame La Maire le 26 avril 2019 aux fins de réalisation de l'échange,

Vu l'avis favorable de la commission développement territorial réunie le 12 juin 2019,

Considérant la volonté municipale de céder ces parcelles municipales qui n'ont aucun intérêt ni usage particulier pour la commune,

Considérant la nécessité pour les consorts LE MOING de formaliser cet échange,

Il est proposé au Conseil Municipal

Article 1 – de PRONONCER la désaffectation des parcelles ZE 369, 371, 372 et 1709

Article 2 – de PRONONCER le déclassement du domaine public communal des parcelles sus mentionnées.

Article 3 – d'AUTORISER Madame La Maire à signer les documents relatifs à cette transaction.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

LOCALISATION CADASTRALE



## **XV – SUBVENTION AU GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE POUR 2019**

### **Rapport de M. LE GAL**

Le Groupe de Valorisation de l'Agriculture (GVA) de la terre aux îles a sollicité la Ville pour une demande de subvention en 2019.

Cette association regroupe les agricultrices et agriculteurs de la région d'Hennebont (cantons d'Hennebont, Plouay, Port-Louis Belz Quiberon, Lorient) : 140 adhérents du Morbihan dont 3 exploitations à Lanester.

Le projet s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Proposer un lieu d'échange, d'écoute pour bien vivre son métier d'agriculteur et d'agricultrice,
- Aider les agriculteurs à s'informer, comprendre les enjeux pour anticiper et décider en autonomie,
- Accompagner les agriculteurs pour piloter leur entreprise,
- Faire connaître le métier d'agriculteur, être acteur du territoire, et transmettre les valeurs du monde rural.

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 150 € à cette association pour l'année 2019. Pour mémoire, ce même montant leur a été alloué en 2018.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission développement territorial réunie le 12 juin 2019,

Considérant les motifs de ces demandes,

Considérant l'implication de la commune dans la charte de l'agriculture et de l'alimentation approuvée en conseil municipal le 5 octobre 2017,

Considérant le partenariat et les rencontres mises en place récemment avec les agriculteurs de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal

Art1 – d'ACCORDER une subvention à hauteur de 150 € au Groupe de Valorisation de l'Agriculture de la terre aux îles pour l'année 2019.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**M. LE GAL** : C'est un bordereau proposant d'octroyer une subvention, peut-être modeste mais qui envoie un signal important notamment dans le cadre de la charte de l'agriculture et

de l'alimentation puisqu'en tant qu'Elues, nous y avons travaillé de manière active et que nous les soutenons.

**Mme La Maire** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**Mme La Maire** : Maintenant nous arrivons à un bordereau historique, symbolique, et je le dis d'autant plus qu'en même temps, entrent les parents d'élèves et les enseignants du collège Jean Lurçat ! Finalement le hasard fait bien les choses.

Compte tenu de votre arrivée et de votre demande de prise de parole auprès de mon cabinet, je vais interrompre la séance officielle du conseil municipal pour que vous puissiez intervenir.

Interruption de la séance à 18 h 35.

Des enseignants et des parents d'élèves du collège Jean Lurçat ayant boycotté la réunion du conseil d'administration se sont invités au conseil municipal en contestation à l'annonce de la suppression d'une 4<sup>ème</sup> classe de 6<sup>ème</sup> et d'un poste en Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) alors que les effectifs sont conformes aux engagements pris par l'Académie au mois de mars. C'est pourquoi ils se sont invités ce soir au conseil municipal pour exprimer leur mécontentement afin d'obtenir le soutien des Elu(es). L'avenir envisagé par les services académiques n'est pas brillant puisqu'ils veulent regrouper des élèves pour former une classe à double niveau. Aussi, outre les conditions de travail dégradées pour les élèves, déjà inscrits dans un parcours adapté, cette nouvelle organisation obligerait aussi, 9 enseignants à travailler à Jean Lurçat puis dans d'autres établissements, jusqu'à Pontivy. Nous reconnaissons qu'il y a une avancée sur la classe de Segpa, même s'il n'y aura pas de dédoublement des ateliers. Quant au collège, il s'agit d'une bagarre de chiffres entre eux et nous. C'est pourquoi nous exprimons notre mécontentement et que nous demandons le soutien de tous les Elues de Lanester.

Mme Morgane HEMON entre en séance.

**Mme La Maire** : Merci. Déjà vous souhaiter la bienvenue tout en disant que c'est mieux quand il n'y a pas de visite, cela veut dire que tout se passe bien, mais là visiblement ce n'est pas le cas. J'entends avec intérêt que la question de la Segpa est partiellement résolue, ce qui n'était pas le cas la semaine dernière. Le sujet essentiel étant les quatre 6<sup>ème</sup> au niveau du collège. J'entends bien qu'il y a une bagarre de chiffres et je mesure bien que quatre 6<sup>ème</sup> pour 77 ou quatre 6<sup>ème</sup> pour 78, cela revient au même. Je dis aussi en tous les cas que ces chiffres concernant les effectifs scolaires sont un sujet pour le collège, c'est un sujet pour les écoles maternelles élémentaires aussi et la réalité d'aujourd'hui me semble-t-il n'est plus celle d'hier. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, mon sentiment, et peut-être que je peux me tromper, c'est que les parents pour des raisons diverses, pour des contraintes personnelles ou rythmes de vie différents, décideront ils au dernier moment d'inscrire ou pas leurs enfants. Aujourd'hui, nous avons 77 enfants inscrits en 6<sup>ème</sup> et c'est possible qu'au mois de septembre, nous en ayons 80 ! Est-ce qu'il ne faudrait pas obtenir de Mme FAVREAU, qu'elle prenne une mesure à la hauteur des besoins du collège ? D'une part, j'entends bien qu'entre 77 et 78 élèves, il n'y a pas de raison de fermer une classe et d'autre part que les décisions définitives soient prises à la veille de la rentrée ou même le jour de la rentrée et non pas 2 mois avant.

Personnellement j'ai eu Mme FAVREAU ce midi au téléphone. Je lui ai fait part des exigences et des besoins particuliers de la ville de Lanester et de la mobilisation de votre collègue sur le sujet. Ce que je ne voudrais pas –et nous aurons l'occasion d'en parler ce soir puisque nous votons ce soir le PEDT- ce qui est une certitude et vous le savez bien, les enseignants de Lanester le savent bien, ceux du collège je n'ai pas une vision globale, mais je sais que pour les écoles maternelles élémentaires parce que ils le disent et le mouvement le traduit, qu'être enseignant à Lanester, c'est être soutenus par la ville, parce que nous faisons beaucoup en politique éducative pour les enfants. Il faut dire que c'est un choix politique, les 5 matinées d'apprentissage c'est cela, et néanmoins les enseignants sont là. La stabilité du corps enseignant en élémentaire et maternelle a été reconnue par M. FORESTIER avec lequel nous avons une réunion de travail ce matin. Je veux dire que l'engagement à vos côtés est là. Il est là aussi d'un point de vue pratique, y compris dans la décision modificative que nous avons passé en début de séance, les lignes budgétaires le prouvent concernant les écoles. Oui, nous soutenons les enseignants. Merci déjà pour le travail réalisé au sein des écoles, au sein du collège pour faire en sorte qu'elles soient rayonnantes et que nous soyons fiers de nos écoles. Je trouve qu'on ne le dit pas assez. On rapporte les problèmes mais on ne dit pas assez la fierté que nous avons sur la qualité du corps enseignant ainsi que des activités pédagogiques et des initiatives prises. Voilà ce que je veux partager avec vous. Evidemment je ferai part de votre intervention et de votre présence ce soir et j'imagine qu'au niveau du collège, j'aperçois Sophie HANSS qui représente la ville au sein du conseil d'administration donc j'imagine que le conseil d'administration n'a pas eu lieu du coup ?

**Mme HANSS** : Il sera re-convoqué mardi prochain.

**Mme La Maire** : Cela fait partie des positions que j'ai transmises à Mme FAVREAU, avec vigueur, en lui disant que je ne comprenais pas. Ce n'est pas admissible de supprimer un tel poste à Lanester.

Ce que je vous propose, comme nous avons 3 ou 4 bordereaux concernant l'éducation, nous allons y revenir. Merci, bon courage et sachez que nous sommes à vos côtés.

Les enseignants et les parents d'élèves du collège quittent la séance.

**Mme La Maire** ouvre à nouveau la séance du Conseil Municipal.

## **XVI - HOMMAGE Á JEAN MAURICE : CHANGEMENT DE NOMINATION DE LA PLACE AUGUSTE DELAUNE ET DÉNOMINATION DE LA PROMENADE DU SCORFF**

### **Rapport de Mme La Maire**

Le Conseil municipal et les associations Patriotiques souhaitent honorer la mémoire de **Monsieur Jean MAURICE**, Maire Honoraire de Lanester décédé le 11 février 2019, en inaugurant un espace à son nom.

Il est proposé de rebaptiser la place Auguste DELAUNE « place Jean MAURICE » ainsi que la promenade menant jusqu'au bord du SCORFF, l'inauguration aura lieu à l'automne. Une plaque commémorative sera posée sur un socle en granit à l'entrée de la place à l'angle de l'avenue Général Leclerc et de l'avenue François Billoux.



Afin d'honorer les faits de résistance de Monsieur Auguste DELAUNE, son nom sera attribué à un nouvel espace public, qui reste à définir.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Art. L 2122-21 et L 2122-22,

Vu l'avis de la Commission Cadre de vie réunie 13 juin 2019,

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'un espace public au nom de Monsieur Jean MAURICE,

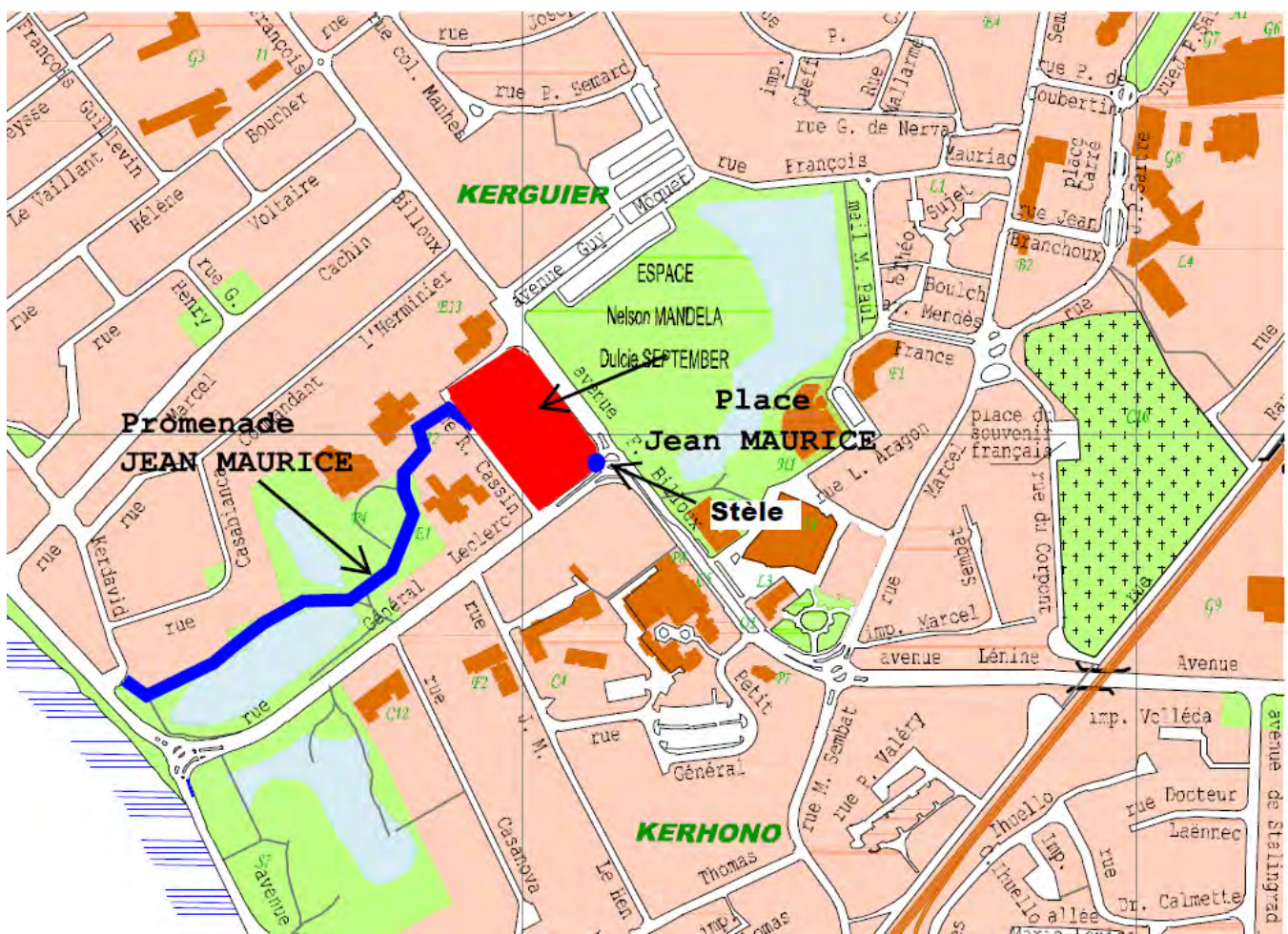
Il est demandé au Conseil municipal

Art 1 : de RENOMMER « place Jean MAURICE » la place Auguste DELAUNE,

Art 2 : de DENOMMER la promenade allant de cette même place au Scorff « promenade Jean MAURICE »

Art 3 : d'ACTER le principe de réaffecter le nom d'Auguste DELAUNE à un espace public qui sera défini ultérieurement

#### PLAN DE SITUATION



**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Je rappelle d'ailleurs le nom de résistant de Monsieur Jean MAURICE était « Auguste ». Le hasard fait bien les choses. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

**M. JUMEAU** : Bien évidemment, la reconnaissance à travers la dénomination de cet espace pour Jean MAURICE, -vous comprenez que là je dépasse ma qualité de conseiller municipal mais de responsable du parti communiste- pour nous est une satisfaction de constater qu'il y aura un emplacement qui sera central dans la ville de Lanester. Pour nous c'est important de le souligner. Je voulais juste ajouter par rapport à Auguste Delaune car c'est vrai qu'il ne faudrait pas que son nom disparaisse de la ville et de son histoire. N'oublions pas qu'au-delà de ses engagements de résistant et de militant communiste, c'était aussi quelqu'un qui était très engagé dans les activités sportives, l'athlétisme en particulier. Il a été un des principaux créateurs de la FCGT. Alors je ne sais pas s'il y a possibilité de réfléchir à ce qu'il y ait un lieu sportif qui pourrait porter son nom, un tournoi qui pourrait porter son nom. Le skate-park, je ne sais pas s'il a un nom et il n'est pas très loin de la promenade et de la future place Jean Maurice. Cela peut être une cohérence pour cet espace mais je ne dis pas que j'ai raison. Cela permet d'avoir tous les bouts de cette histoire.

**Mme La Maire** : D'accord. En tous les cas, ce en quoi nous nous engageons à travers ce bordereau, c'est d'attribuer un lieu, y compris pour Auguste Delaune. Vous ouvrez la discussion en proposant pourquoi pas un équipement sportif. Le travail est en cours et nous y reviendrons avant la fin du mandat. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**Mme La Maire** : Je vous propose qu'Olivier LE MAUR nous présente les bordereaux 17 et 18 en même temps afin que le débat puisse s'ouvrir :

**XVII - CONTRIBUTION AU FINANCEMENT 2019 DES ECOLES PRIVEES ELEMENTAIRES EN CONTRAT D'ASSOCIATION****RAPPORT DE M. LE MAUR**

En vertu de l'article L 442-5 du Code de l'Education, la ville contribue aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association.

Les écoles de Lanester concernées sont St Joseph du Plessis et Notre Dame Auxiliatrice.

Les conditions de participation ont été complétées par la loi Carie N° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association et par la circulaire N° 2012-025 du 15 février 2012.

Ces textes précisent que la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association est obligatoire, dans des conditions identiques à celles observées dans les classes correspondantes de l'enseignement public.

Cette dépense ne concerne que les élèves résidant sur le territoire de la commune  
En 2018, l'évolution globale des charges prises en compte dans le calcul du coût d'un élève est de +2,76 % contre 1,11 % en 2017, sous l'effet des dépenses en énergies et fluides et suite à une augmentation des dépenses en fournitures pédagogiques.

On observe, par ailleurs, une progression de 22 élèves en écoles élémentaires publiques à la rentrée 2018. L'effectif s'établit à 1058 contre 1036 élèves à la rentrée précédente.

**Le coût par élève évolue donc de +0,62 % contre + 0,53 % en 2017 : il se chiffre à 481,70 € contre 478,73 € précédemment.**

Ce coût unitaire sera appliqué trimestriellement au nombre d'élèves lanestériens accueillis dans ces établissements sous contrat. 168 034,23 € ont été versés à ce titre en 2018.

Au vu des derniers effectifs transmis, la dotation 2019 pourrait progresser de 2,34 %, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves lanestériens inscrits à Notre Dame Auxiliatrice (+ 13 élèves).

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6558 du budget primitif de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29

Vu le code de l'éducation, articles L 442- et L 442-5-1

Vu la loi cadre N° 2009-1312 du 28 octobre 2009,

Vu la circulaire N° 2012-025 du 15 février 2012,

Vu l'avis favorable de la commission Education Enfance Jeunesse en date du 13/06/19,

**Il est proposé aux membres du conseil municipal,**

**ARTICLE 1 :** de **RETENIR le montant unitaire de 481,70 €** par enfant pour le calcul de la contribution 2019 aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des écoles privées sous contrat d'association.

**ANNEXE 1 :****CALCUL DU COUT D'UN ELEVE D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
	<i>chiffres 2017</i>	<i>chiffres 2018</i>
<b><u>Entretien des locaux</u></b>		
<b>a) Services techniques</b>		
Fournitures	11 731	14 098
Charges de personnel technique	42 073	43 474
Entretien des bâtiments	54 071	44 464
Entretien des aires de récréation	2 036	3 225
Assurances	3 994	4 087
<b>b) Nettoyage des locaux</b>		
Fournitures entretien écoles	6 419	5 653
Entretien du matériel	762	696
Produits d'entretien	7 001	5 795
Vêtements de travail	694	515
Rémunération du personnel de service	220 817	223 776
<b>Quote part des services administratifs</b>	14 396	14 540
<b>Dépenses de fonctionnement des écoles</b>		
Crédits pédagogiques	41 468	47 954
Transport sur les lieux d'activités	10 744	11 217
Maintenance informatique et photocopieuses	9 345	12 550
Télécommunication ( téléphone, internet...)	6 680	6 734
<b>Renouvellement des équipements</b>	14 965	13 053
<b>Energies et fluides</b>		
Eau	6 554	6 930
Electricité	15 645	17 374
Gaz	24 126	29 200
Combustibles	2 446	4 302
<b>Total Général</b>	<b>495 966</b>	<b>509 639</b>
	1,11%	2,76%
<b>Effectifs</b>	1036	1058
<b>soit, par élève</b>	<b>478,73 €</b>	<b>481,70 €</b>
Evolution	0,53%	0,62%

## XVIII – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ECOLES MATERNELLES PRIVEES

### RAPPORT DE M. LE MAUR

La ville de Lanester apporte son soutien aux classes maternelles privées de la commune par voie de subvention.

Depuis 2016 la ville s'est prononcée pour l'application d'une augmentation progressive sur les 4 dernières années du mandat pour aboutir à un « forfait maternelles » identique à celui de l'élémentaire.

La loi Blanquer sur « l'école de la confiance » prévoit de rendre obligatoire pour la rentrée 2019 la scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans. Il existe un risque réel pour les collectivités d'être amenées à financer, dans le cadre d'un contrat d'association, les écoles maternelles privées. Cela aurait comme conséquence pour Lanester, à minima, de doubler la subvention versée actuellement.

Ce financement supplémentaire pourrait peut-être être compensé par l'Etat.

Dans l'attente d'éléments plus précis, il est proposé pour 2019 de conserver le coût de financement unitaire retenu en 2018, soit **474,30 €**

Compte tenu des derniers effectifs d'enfants lanestériens transmis (en hausse pour Notre Dame Auxiliatrice), et hors impact de la loi Blanquer, la subvention annuelle pourrait progresser d'environ 4,80 % (soit + 4 980 €) et s'établir à 108 140 €

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget 2019 de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2121-29

Vu l'avis favorable de la commission Education Enfance Jeunesse du 13 juin 2019,

### **Il est proposé aux membres du conseil municipal,**

ARTICLE 1 : de **FIXER à 474,30 €** le montant par enfant pour le calcul de la subvention de fonctionnement des classes maternelles privées pour l'année 2019.

### DECISION DU CONSEIL :

**Mme La Maire** : Sur ces bordereaux, des prises de parole ?

**M. LE GAL** : L'actualité locale s'invite parfois au moment où les élus doivent prendre des décisions.

Nous sommes évidemment en veille sur tout ce qui concerne l'éducation, l'école et ce qui fait son actualité mais aussi au travail sur tous les dossiers qui l'impactent.

Nous saluons la volonté des enseignants et parents d'élèves, qui en plus de leur engagement tout au long de l'année pour l'éducation se mobilisent pour demander des moyens et des enseignants supplémentaire, au collège Jean Lurçat ou l'école Pablo Picasso. L'éducation est

une priorité pour nous à Lanester, il est important qu'elle le soit aussi pour l'Etat qui doit mobiliser les crédits nécessaires.

Le dossier des collèges ouvert par le Département est aussi d'actualité.

Actuellement toutes les options sont ouvertes et seront, à la demande de la ville, proposées à la concertation que nous souhaitons la plus large et la plus constructive dans l'intérêt de tous mais avant tout de celui des enfants.

Notre ambition et nos actions en faveur de l'école publique sont majeures, le soutien indéfectible des élus a d'ailleurs pu s'évaluer tout au long de ce mandat.

Dans le contexte ambiant le financement des écoles privées peut provoquer encore le débat au sein de cette assemblée mais nous devons garder raison et discernement.

Nous souhaitons respecter la liberté des parents et les choix qu'ils font pour leurs enfants.

Nous faisons notamment un effort d'harmonisation financière important pour les écoles privées entre les primaires et les maternelles dans un contexte budgétaire toujours contraint.

Nous avons ainsi réévalué de manière significative et régulière les subventions et nous finaliserons nos engagements sur ce mandat.

Nous nous sommes même prononcé depuis 2016, comme le dit le bordereau, pour l'application d'une augmentation progressive sur la fin du mandat pour aboutir à un « forfait maternelles » identique à celui de l'élémentaire.

La loi Blanquer va de nouveau nous imposer à l'avenir de fortes contraintes financières et nous laisse pour le moment dans une pesante incertitude. Ce gouvernement en a d'ailleurs pris l'habitude ! Aucune garantie sur les montants et sur les engagements de remboursement dans le temps des sommes investies par les communes.

Dans ce contexte incertain, nous conserverons le montant de subventionnement de 2018 et procéderons aux ajustements nécessaires en lien avec nos engagements dès les mesures gouvernementales précisées.

En l'état la subvention annuelle va quand même augmenter de près de 5 % soit 5000€ supplémentaires au regard de l'évolution des effectifs.

Ces subventions importantes doivent naturellement faire l'objet de justifications comptables précises comme en appelle toute utilisation de financement public. Nous souhaitons et exigeons la même vigilance pour tous les partenaires que nous finançons.

Le groupe LNC votera donc ces bordereaux comme à l'habitude en lien avec sa démarche politique et dans le respect de la liberté d'expression de chaque élu.

**Mme La Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**M. JUMEAU** : Nous allons donc devoir comme tous les ans, nous prononcer sur les subventions à accorder aux maternelles catholiques de la ville.

Comme à l'habitude nous voterons contre sur les 2 bordereaux : le premier, certes est symbolique puisque la Loi l'impose mais pour nous c'est une question de conviction.

Et ce, sans doute pour la dernière fois, puisque si la loi dite Blanquer est votée début juillet, il n'y aura plus à émettre d'avis puisque cette loi entérinera l'obligation de scolarisation à partir de 3 ans avec son corollaire pour les communes, de contribuer obligatoirement au financement des écoles privées sous contrat.

Cette mesure qui ne concerne rappelons-le que 28 000 élèves (dont l'essentiel seront à Mayotte et en Guyane, où ils ne pourront être accueillis faute de moyens en locaux et en enseignants) est en fait une manne financière énorme pour l'enseignement catholique.

Les parlementaires chiffrent entre 100 à 150 millions d'euros, la somme qui va rentrer dans les caisses des OGEC.

Il faut souligner encore et toujours, qu'aucun contrôle n'est effectué sur l'utilisation de cet argent public, ce qui autorise cet enseignement confessionnel à pouvoir l'utiliser comme il

l'entend en s'affranchissant de toutes les réformes imposées au public (scolarisation des moins de 3 ans, réforme des rythmes scolaires, non application de la réforme du collège, refus de mettre en place à la rentrée prochaine la réforme du lycée...).

Cela va aussi permettre aux écoles primaires de diminuer le coût représenté par la participation des familles, entrant ainsi encore plus en concurrence avec l'enseignement public.

Élément à prendre en compte pour les finances à venir de la commune, la compensation des sommes supplémentaires à budgéter pour les collectivités n'est envisagée que dans 2 ans, et pour l'heure, il apparaît qu'elle ne porterait que sur le différentiel pour les communes qui subventionnaient déjà, comme Lanester, les maternelles privées.

En un moment de financement contraint, c'est une mauvaise nouvelle pour les finances de la ville.

C'est donc sans doute ce dernier élément qui a amené la majorité municipale à proposer le maintien de la subvention à l'identique de 2018, alors qu'il était jusqu'à lors, toujours validé une augmentation. C'est un choix respectable mais disons le tout de suite, nous, nous proposons de ne rien verser tant que les éléments définitifs de la loi ne sont pas connus.

Et ce pour une raison assez simple : quand on regarde les effectifs annoncés par les écoles à la rentrée dernière, les deux écoles privées accueillent 43 élèves de moins de 3 ans, quand dans le public, les 7 maternelles ne peuvent en inscrire que 51, en raison de la « règle » non écrite dans ce département qui prévoit de répartir à 50/50, les élèves de moins de trois ans sur un territoire commun ; donc de fait les écoles privées sont avantagées pour proposer un accueil plus large que dans le public et cela constitue donc un apport financier conséquent.

Pour info, à la rentrée dernière, dans une des deux écoles maternelles catholiques, vous avez une classe de TPS/PS à 36 élèves dont 23 TPS !!! Conditions optimales d'enseignement bien sûr quand tous les élèves sont là, mais là aussi, comme l'administration de l'Éducation Nationale encline à interdire aux écoles publiques cet accueil spécifique des élèves, n'a pas le courage d'aller vérifier la régularité de la présence de ces enfants, le plus important étant bien évidemment que ça rapporte des finances pour les utiliser à d'autres fins !

Nous savons qu'autour de cette assemblée, beaucoup de conseillers disent leur attachement à l'enseignement public.

Alors, même si ce vote est le dernier auquel nous allons participer sur ce thème, nous invitons celles et ceux qui veulent la priorité à l'Enseignement Public, à voter contre ce bordereau.

Au moment où des familles, des enseignants, aux côtés desquels on rencontre des élu.e.s comme certains d'entre nous, se battent contre la loi Blanquer, protestent contre les suppressions tardives de moyens pour les écoles publiques de Lanester et du collège Jean Lurçat, ce serait un signe fort d'encouragement pour poursuivre avec les parents et les personnels, la bataille pour la préservation et l'amélioration du Service Public d'Éducation.

**Mme La Maire** : Merci Philippe. D'autres interventions ?

**M. IZAR** : Je vais être très bref puisque cela fait 5 ans que nous répétons la même chose, je ne veux pas rentrer dans une bagarre de chiffre, cela n'en vaut pas la peine. Simplement une grande déception avec ce que je viens d'entendre bien sûr cela va continuer, donc juste une grande déception, très déçue de la politique de notre ville sur l'école privé, qui est l'école de tous. La qualité du service pour l'école privée ou publique doit être en égalité. Depuis 5 ans, nous répétons les mêmes choses. Donc ce soir, je ne parlerai pas de chiffres, vous les connaissez. Nous sommes les derniers de la classe pour le Département. Et j'arrêterai là notre intervention.

**Mme La Maire** : Merci Joël. D'autres interventions ?

**M. FLEGEAU** : Nous abordons le dernier débat de la mandature sur le financement des écoles privées à Lanester, et en particulier sur le financement des maternelles. Débat qui est engagé depuis un certain nombre d'années, en 2001 notamment, et que notre Groupe souhaitait clore plus tôt, en amenant les subventions allouées aux écoles maternelles à la hauteur de celle des écoles élémentaires dès 2017.

Il faut rappeler que la Commune avait pris l'engagement en 2016 de solder cette question en 4 ans, soit pour 2019, nous y sommes. Aujourd'hui l'écart entre les 2 subventions est de 1,6 %.

Pour le Groupe EP2M, nous pensons qu'il aurait fallu mettre les 2 subventions au même niveau, dès aujourd'hui, pour respecter cet engagement. Le faible écart résiduel entre les 2 subventions le justifie d'autant plus.

Le Groupe EP2M votera conformément au bordereau présenté le montant de la subvention aux écoles élémentaires et de la même façon les subventions aux maternelles malgré les remarques exprimées sur son montant. Nous voterons bien sûr aussi la subvention pour les écoles Diwan.

**Mme La Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**Mme LE MOEL-RAFLIK** : Le groupe socialiste va essayer d'être cohérent avec la position prise l'année dernière. Je souhaitais revenir sur 3 points qui me paraissent importants, c'est effectivement l'avenir des compensations. C'est une question qui préoccupe aussi le groupe socialiste en matière de projections parce que nous avons bien vu qu'il y avait un écart entre ce que proposait l'Etat et ce qu'aujourd'hui nous pouvons faire sur notre commune. Nous allons attendre les réponses pour pouvoir se positionner définitivement sur le sujet.

Sur la méthode, nous nous sommes déjà exprimés sur l'affaiblissement des corps intermédiaires et des corps sociaux en règle générale. S'il y a des structures de concertation associatives et syndicales, il faut aussi qu'elles soient utilisées en amont de la loi. C'est vrai que la méthode par ordonnance ne permet pas ce dialogue et amène à des crispations que nous regrettons.

Ce que nous souhaitons dire aussi, c'est que la scolarisation avant 3 ans est quand même difficile dans le public à Lanester. Nous l'avons constaté dans les conseils d'écoles au regard du nombre d'enfants de moins de 3 ans, de TPS qui sont aujourd'hui dans le public. Sur nos petites écoles, il y a moins de tension que sur nos grands groupes scolaires mais nous commençons aussi à connaître de la tension sur ce sujet. C'est important, même si nous souhaitons une scolarisation précoce, qu'elle puisse se faire.

Et au-delà de nos convictions personnelles, religieuses, nous sommes quand même pour le principe de laïcité et nous nous positionnerons chacun en tant qu'Elu au regard de ses convictions.

Je voulais aussi parler de cohérence et dire qu'aujourd'hui nous avons une action locale menée par la commune. Nous avons des processus législatifs qui existent en politique mais qui sont de moins en moins utilisés en termes de navettes parlementaires et d'amendement. Si nous voulons faire vivre le dialogue social ou la concertation, pour nous il est important d'avoir des échanges entre les Elu(es) locaux et des Elu(es) nationaux. C'est vrai qu'au parti socialiste, il nous en reste quelques-uns sur le plan national, nous avons essayé de les intéresser sur ces questions parce que l'avenir des compensations, que ce soit en matière d'application de la Loi Blanquer et que ce soit aussi sur la question des TAP, nous y sommes aussi questionnées sur leur avenir. Pour nous c'est important qu'il y ait des acteurs de l'éducation qui soit du milieu enseignant, qui soit des parents ou bien issue de l'éducation populaire. Je fais le lien avec notre PEDT mais c'est très intéressant dans les conseils d'écoles de le mettre en œuvre mais cela implique beaucoup de temps d'écoute et d'avoir aussi de la



cohérence entre ce que l'on prône nationalement et ce que l'on met en œuvre localement. Ensuite, nous en reparlerons mais sur la lutte contre les inégalités sociales, en règle générale à Lanester et dans nos collèges en particulier, je pense que le Département a sa part de responsabilité à prendre, notamment quand nous sommes situés sur un département qui est excédentaire de 27 millions d'euros et qui ne fait pas de halte contre les inégalités sociales sa priorité. C'est en écho à la suppression du poste de Maître HEU qui est un poste situé en Rased, pour des élèves en difficulté ayant du mal à l'apprentissage de la lecture. Il vaut mieux être lettré.

**Mme La Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**M. SCHEUER** : Je vais être assez bref dans mon intervention. Ce n'est pas un problème de chiffres, ce bordereau est plutôt une question politique abordée comme tous les ans. Je vais répondre présent à l'appel de mes collègues communistes comme je le fais chaque année en votant contre ces bordereaux. Parce qu'abonder l'école privé finalement, c'est mécaniquement détruire l'école publique. Personnellement j'en suis convaincu et je pense que nous devons montrer l'exemple localement. Effectivement, nationalement nous n'avons pas la main mais localement nous l'avons. 168 000 euros pour l'élémentaire, c'est obligatoire mais symboliquement je vais voter contre. Et les 108 140 € à priori avec la loi Blanquer sur les maternelles privées, c'est facultatif. Nous pouvons décider au sein du conseil municipal d'allouer cette somme à toute autre chose, ici c'est notre choix. Je proposerai tout simplement de doubler le montant alloué au budget participatif par exemple pour donner aux citoyens la possibilité de choisir ce qui est fait de l'argent public local. Et je ne vais pas m'étendre davantage sur le reste, sur la question de la laïcité, etc... Nous en parlons chaque année. Je voterai contre ces bordereaux.

**Mme La Maire** : D'autres interventions ?

**M. JUMEAU** : En écho à ce qui vient d'être dit par Joël IZAR quand il dit que l'école catholique est l'école de tous, personnellement j'ai travaillé pendant 40 ans dans l'enseignement public. Des enfants qui n'ont pas pu accéder dans les maternelles catholiques privées, j'en ai connu un certain nombre parce qu'ils étaient refusés. Dont acte. Maintenant quand il dit que c'est l'école de tous, cela fait directement écho à ce que la directrice académique a dit au printemps dernier, au moment de la carte scolaire. Mais il me semble que je l'ai déjà exprimé. Parce que nous sommes en plein dans une situation de fin d'année qui donne un écho négatif. Elle a dit au moment des décisions qu'elle allait prendre sur les dédoublements de classes, qu'elle aurait une attention particulière pour Lanester. Et bien son attention particulière, qu'elle est telle ? C'est une classe de maternelle en moins à Picasso, c'est une classe en élémentaire de moins à Picasso, avec son corollaire, c'est-à-dire qu'il y a moins de temps pour la décharge de direction. C'est la suppression du poste spécialisé. C'est des attaques en direction des collèges quand dans le même temps, parce que ceci est une expression que certains ici connaissent, elle ouvre un poste dans une des classes primaires catholiques et elle attribue aux 2 écoles un moyen pour le dédoublement des classes ! Je voudrais juste comprendre où se trouve l'attention particulière quand on donne à des écoles catholiques qui utilisent les moyens comme elles l'entendent qui pourraient très bien intervenir dans les écoles publiques.

Je rappelle qu'il y a 3 ans, il y a un moyen qui a été créé dans cette école pour les enfants dits allophones (qui ne maîtrisent pas la langue française) quand le Département ne possède que 2 moyens pour cela. Ici, il y a un poste entier pour 2 écoles ! Qui peut me dire aujourd'hui à quoi sert ce poste ? Certainement pas la Droite, certainement pas l'Education Nationale !

C'est pour cela que cela renforce l'acrimonie peut-être que je peux exprimer, c'est qu'à un moment, objectivement, il y a de la duplicité dans les discours des autorités académiques qui sont par ailleurs complices d'un certain nombre de décisions prises au niveau national et au niveau départemental.

**Mme La Maire** : Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Des éléments de réponse Olivier ?

**M. LE MAUR** : Je ne vais pas revenir sur les positions politiques de chaque groupe que je connais, que nous connaissons et que je respecte. Que ce soit la question du poste E, l'hypothèse de la fermeture d'une classe de 6<sup>ème</sup> et les mauvaises surprises que nous subissons sur la fermeture de classe, nous restons sur la vigilance. Nous regardons actuellement aussi les chiffres dans nos établissements publics avec toujours la crainte d'une fermeture annoncée à la va-vite, au mois de septembre 2019. Nous savons que c'est toujours très perturbant et que c'est purement comptable.

Je partage le fait que nous devons être vigilants en tant qu'Elu(es) en accompagnement des parents d'élèves et des équipes enseignantes, comme cela a été le cas ce soir. Ce sont des choses que nous faisons sur le terrain et que nous faisons dans le cadre des conseils d'écoles où nous sommes souvent sollicités sur les effectifs. Je partage donc la vision de Philippe JUMEAU sur le travail de la carte scolaire qui est un travail colossal, ce n'est pas juste arrêter un périmètre avec quelques rues autour d'une école, cela va au-delà de cela. Nous parlons de périmètre d'habitat. Existe le plan local d'urbanisme, l'attractivité de la ville, le coût de la ville à Lanester. Nos équipements enfance jeunesse sont très développés, les familles habitent notre commune aussi pour cela mais quand on s'installe dans un quartier qui vieillit, il faut un renouvellement, etc... C'est toutes ces questions qui font que nous devons nous interroger. Le territoire de Lanester est particulier. Nous avons 2 établissements privés, élémentaires et maternels. Tout le monde près de chez lui a une école privée. C'est aussi un paramètre qui entre en ligne de compte. Nous avons un collège privé, 2 collèges publics. Nous l'avons évoqué, je ne reviendrai pas sur la réflexion du ou des collèges publics. Et je pense même que la ville possède sa propre expertise au niveau des services, les parents, les enseignants, chacun a un regard mais je pense même que nous devons avoir une vision, prendre du recul et je pense que dans cette démarche, nous devons même être accompagnés par des professionnels. Nous l'avons évoqué, pourquoi pas un cabinet d'expertise, en tous les cas, pour aller au-delà de notre propre partage car nous partageons tous des réflexions, des idées. Le bilinguisme, les écoles dites orphelines qui ne sont pas rattachées, les croiser avec notre patrimoine qui est vieillissant, même si nous l'entretiens et qui nous coûte chaque année un peu plus. Je pense que nous devons avoir un accompagnement particulier sur le schéma scolaire à Lanester et donc sur la réflexion de la carte scolaire.

**Mme La Maire** : Merci Olivier. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Quelques mots pour clore momentanément le sujet qui sera, j'en suis sûr, l'occasion d'en reparler avant la fin de l'année.

**M. JUMEAU** : Il y a des chances ! Que vous partiez sur une bonne note !

**Mme La Maire** : Il y a des chances que nous aurons l'occasion d'en reparler dans la mesure que nous ne soyons pas dans l'incertitude par rapport à la loi Blanquer. J'allais dire que l'incertitude est mère de tous les vices, peut-être que c'est un peu caricatural de dire cela mais dessert. C'est une réalité et nous devons y veiller. Où je peux déjà m'engager, c'est qu'il y aura sûrement un autre bordereau à un prochain conseil sur la même question. Donc ce n'est

pas la dernière fois que nous intervenons sur ce sujet.

Deux ou 3 autres commentaires. Par rapport aux interventions des uns et des autres, sur celle de Joël IZAR comme quoi nous sommes les derniers de la classe. Pour la maternelle, oui, pour les élémentaires, non. Nous sommes au-dessus de la moyenne.

**M. LE GAL** : Non, la dernière c'est la ville de Port-Louis. Nous ne sommes pas les derniers.

**M. JUMEAU** : Ce n'est pourtant pas un élu de gauche le Maire de Port-Louis !

**Mme La Maire** : C'est intéressant de le redire. C'est intéressant aussi de dire combien ce bordereau est historique. Philippe s'en souvient sans doute vu son attachement politique qu'il y a eu des combats durs au sein de cette assemblée et que, me semble-t-il, je me souviens d'un conseil en 2001, j'étais assise de l'autre côté en qualité d'adjointe. Et encore une fois ce conseil de 2001 qui élargissait une décision qui avait été prise par les Elu(es) précédents –dont je tairai le nom mais donc vous voyez de qui je parle- je ne voudrais pas laisser penser qu'il y a une vision noble du sujet qui est rattaché à certains et puis une vision un peu floue, un peu « louche » qui pourrait laisser penser que nous cohabitons, etc... Non, je pense que si la décision avait été prise avant 2001 et si elle a été prise en 2001, c'est parce que nous avons été amenés à reconnaître que les effectifs de ces écoles existent et que la ville a le souci de l'ensemble des enfants lanestériens. Après, d'où l'on part et où on va ? Si nous faisons un retour historique avec Pascal, tu as cité 2001 en parlant du Groupe, j'ai envie de te demander de quel groupe tu parles, j'entends bien que c'était un groupe à l'époque, je ne sais pas, je ne veux pas polémiquer, mais par rapport à la question de notre engagement, vous dire que ...

**M. FLEGEAU** : Il faudra relire mes propos !

**Mme La Maire** : Oui, je relirai tes propos. Par rapport à la question des engagements, vous dire que j'ai reçu hier matin, les responsables des OGEC pour leur dire, voilà comment cela va se passer et pour leur dire nous attendons évidemment le déroulé des contraintes que nous apportera la loi Blanquer. Les OGEC ont bien mesuré que les engagements qui avaient été les nôtres et qui sont rappelés dans le bordereau ont été tenus. C'est bien de cela dont il s'agit. Ce que je partage avec les uns et les autres, c'est la volonté que l'école à Lanester soit l'école pour tous, pour la réussite de tous et en particulier de l'école publique. Et quelquefois, je partage le fait qu'on ne sait pas faire savoir combien l'école publique est bonne. Excusez-moi du terme qui n'est peut-être pas approprié. Mais franchement, j'étais cet après-midi à Joliot Curie dans une classe, chapeau ! A tel point, lorsque nous sommes rentrés, les journalistes ont été surpris parce qu'il y avait un silence. Pourquoi ? Parce que les enfants travaillent. Et encore une fois c'est une école de qualité. Enfin bon, c'est l'ancienne institutrice qui parle mais c'est cela l'enjeu, faire savoir que l'école publique à Lanester est une bonne école, c'est une belle école, une école de réussite avec aussi des événements, avec des initiatives pédagogiques remarquables et ceci rappelées par Jean-Yves LE GAL. Dernier élément, Olivier LE MAUR a parlé de vigilance. Evidemment cela fait partie de la règle du jeu mais par rapport à la carte scolaire, l'ambition de la carte scolaire doit être mise en haut de notre liste de courses j'allais dire, à la rentrée et sans doute pour quelques mois. L'ambition doit être forte car nous avons besoin de compétences et on a besoin de quantitatif et de qualitatif, c'est-à-dire de comprendre pourquoi telle ou telle école est concernée par des fermetures ou pas. De comprendre de ce qui se passe car trop souvent nous subissons les conséquences. La meilleure preuve, c'est que nous subissons les effectifs, les fermetures, nous avons l'impression de ne pas avoir la main. Il faut que l'on comprenne. Entre ce que l'on dit et ce que l'on peut faire, c'est souvent compliqué.

Je remarque que des micros s'allument, je veux bien vous redonner la parole, il y a 2 autres bordereaux qui vont nous permettre d'en parler si vous le voulez bien ?

**Mme DUMONT** : En attendant que la loi Blanquer soit votée, et c'est vrai que nous sommes dans l'incertitude, il y a quand même un domaine où nous pouvons agir, c'est l'inscription des tout petits à l'école de la République. Il n'y a pas de raison que l'on nous demande d'en avoir que 6 par école maternelle publique et que les écoles catholiques puissent faire tout ce qu'elles veulent pour accueillir les tout petits. Personnellement, je voterai contre les 3 bordereaux proposés. S'il y a un effort de fait d'un côté, il n'y a pas de raison que l'on ne le respecte pas pour les autres écoles. Il faut savoir que lorsque l'on rentre à l'école, on rentre par la petite classe et une fois entré dans l'école, on y reste.

**Mme La Maire** : Encore que, ce n'est pas tout à fait vrai aujourd'hui.

**M. IZAR** : Je ne critique surtout pas l'école publique, je dis simplement que l'on doit donner le choix à chacun de fréquenter l'école publique ou l'école privé. Ne dites pas ce que je n'ai pas dit et certainement pas que l'école publique était négative, loin de là. C'est tout.

**Mme La Maire** : Nous sommes d'accord. Je vous propose donc de mettre aux voix ces deux bordereaux.

**-Pour le bordereau 17**, concernant le financement 2019 des écoles privées élémentaires en contrat d'association, quels sont ceux qui sont contre ?

4 voix contre (M. JUMEAU. Mme LE BOEDEC. M. SCHEUER. Mme DUMONT)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? : Pas d'abstention.

Bordereau adopté à la majorité.

**-Pour le bordereau 18**, concernant la subvention de fonctionnement 2019 aux écoles maternelles privées, quels sont ceux qui sont contre ?

5 voix contre (M. JUMEAU. Mme LE BOEDEC. M. SCHEUER. Mme DUMONT. M. LE BLE)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

4 abstentions (M. PERON. Mmes HANSS. GALAND. M. JESTIN)

Bordereau adopté à la majorité.

## **XIX – SUBVENTION 2019 A L'ECOLE DIWAN**

### **Rapport de M. LE MAUR**

L'école DIWAN de Lorient, sollicite, pour l'année scolaire 2018-2019, une subvention pour les élèves domiciliés sur Lanester.

Il est proposé d'accorder à l'école Diwan les forfaits appliqués aux écoles privées de Lanester, soit 481,70 € par élève de classe élémentaire et 474.30 € par élève de classe maternelle.

8 enfants de Lanester sont actuellement scolarisés dans ces établissements.

- Diwan Lorient : 3 élèves en maternelle et 5 en élémentaire

Pour l'année scolaire 2018/2019, la subvention attribuée sera de 3 831,40 €

La dépense serait imputée à l'article 6574 du budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29

Vu l'avis favorable de la commission Education, Enfance et Jeunesse du 13 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1** : d'ATTRIBUER, à l'école Diwan, les forfaits appliqués pour l'année 2018-2019 aux écoles privées de Lanester, soit 481,70 € par élève de classe élémentaire et 474.30 € par élève de classe maternelle.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

**M. SCHEUER** : J'ai déjà eu l'occasion d'avoir des échanges avec des collègues de l'UDB sur ce dossier. Je ne suis pas encore convaincu, même si je suis prêt à me laisser convaincre sur son bienfait, mais en attendant je suis toujours convaincu qu'il est important que l'enseignement se fasse en français, éventuellement de manière bilingue comme à Lanester. Je voterai donc contre cette subvention à l'école Diwan.

**Mme La Maire** : Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ?

5 voix contre (Mme LOPEZ-LE GOFF. MM. SCHEUER. Mme LE BOEDEC. M. LE BLE. Mme DUMONT)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

4 abstentions (MM. JESTIN. JUMEAU. Mmes HANSS. GALAND)

Bordereau adopté à la majorité.

#### **XX – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2019-2022 ET PLAN MERCREDI – AUTORISATION DONNEE A LA MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS**

**Rapport de Mme La Maire**

Le premier Projet éducatif de territoire de la Ville de Lanester, adopté par le Conseil municipal le 02 juillet 2015, arrive à échéance le 31 août 2019. Il doit être renouvelé afin :

- de fournir un cadre aux acteurs locaux pour mettre en œuvre la coéducation. En effet, le PEDT tel que le définit le code de l'éducation, a pour objectif de « proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».
- de rendre la collectivité éligible aux financements alloués par l'Etat et la Caisse d'allocations familiales aux activités périscolaires :
  - o Le fonds de soutien aux communes pour le financement des activités périscolaires,
  - o La bonification de la prestation de service ordinaire ALSH accordée par la CAF dans le cadre de la mise en œuvre d'un « plan mercredi » annexé au PEDT ; Ce « plan mercredi » atteste de la mise en œuvre sur la commune d'une offre d'accueil périscolaire le mercredi respectueuse de la « charte de qualité plan mercredi » élaborée au plan national.

Dans l'objectif du renouvellement du PEDT, Madame la Maire a mobilisé le comité de pilotage du PEDT qui s'est réuni à trois reprises sous sa présidence, le 19 avril 2018, le 15 novembre 2018 et le 2 mai 2019. Dès la première rencontre, les participants ont identifié trois axes d'enrichissement du PEDT : la fatigue des enfants, l'utilisation des écrans, la place des parents.

Ces trois sujets ont été soumis à la réflexion des acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents...) lors d'une consultation menée en mars 2019 sous forme numérique (site internet) et papier (documents diffusés dans les écoles).

Les travaux du comité de pilotage du PEDT et les résultats de la consultation ont nourri la rédaction du nouveau PEDT 2019-2022, qui s'est aussi largement inscrit dans la continuité du précédent.

Le document est structuré en quatre parties :

- Il recense les données sociodémographiques intéressant le public du PEDT, c'est-à-dire la population scolarisée de la commune, soit 4 263 enfants ou adolescents (chiffre de la rentrée 2018-2019) :
- Il décrit la politique éducative locale, ses grands principes, le périmètre et le public du PEDT, l'offre périscolaire et extrascolaire à Lanester, les services et actions déployés par la Ville ou ses partenaires sur le territoire au bénéfice des enfants et des jeunes, les atouts et contraintes du territoire ;
- Il propose 4 grandes finalités à la coéducation sur la période de mise en œuvre du PEDT :
  - A. Promouvoir le vivre ensemble et la laïcité
  - B. Renforcer la cohérence éducative
  - C. Veiller au bien-être des enfants et des adolescents

#### D. Favoriser la réussite éducative pour tous

Ces finalités sont déclinées en 22 objectifs, eux-mêmes déclinés en 58 pistes d'action, certaines déjà mises en œuvre, d'autres nouvelles. Un schéma organisationnel de la semaine scolaire indique comment s'articulent les temps scolaires et périscolaires à Lanester, dont le choix est à ce jour de conserver la semaine de 4,5 jours d'apprentissage et la proposition de TAP (temps d'activités périscolaires) facultatifs et gratuits.

- Il décrit les modalités de mise en œuvre et de suivi du PEDT par le comité de pilotage dédié, qui se réunira a minima une fois par an.

Le PEDT et le plan mercredi qui lui est annexé sont présentés dans les conseils d'écoles et conseils d'administration des collèges et du lycée, afin de les faire connaître et d'inviter tous les co-éducateurs à participer à leur mise en œuvre.

Une fois adoptés par cette assemblée, le PEDT et le plan mercredi feront l'objet chacun d'une convention entre le Préfet du Morbihan, le Recteur de l'académie de Rennes, la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Lanester.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2121-29

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D 521-12 et L 551-1 relatifs au PEDT et aux activités périscolaires,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 précisant les objectifs et modalités d'élaboration d'un PEDT,

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,

Considérant la concertation menée en 2018 et 2019 et ses préconisations sur les enjeux de fatigue, utilisation des écrans et place des parents,

Considérant la cohérence avec cette concertation des projets de PEDT et de plan mercredi 2019-2022 joints en annexe et les projets de convention correspondants proposés par les services de l'Etat,

Considérant l'avis favorable de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 12 juin 2019,

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer la Convention Projet Educatif de Territoire et la Convention « Charte qualité Plan mercredi » jointes en annexe avec le Préfet du Morbihan, le Recteur de l'académie de Rennes et la Caisse d'allocations familiales.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

Mme Myrienne COCHE quitte la séance et a donné pouvoir à Mme La Maire.

**Mme La Maire** : Je ne vais pas vous donner une lecture intégrale du document joint au bordereau. C'est un document cadre dont l'intérêt bien entendu est de donner une vision et à la fois un diagnostic sur les données socio démographiques de la population scolarisées de la commune. Nous dénombrons 4 263 enfants ou adolescents puisque sont intégrés aussi ceux des collèges ou du lycée, chiffre 2018-2019. J'en profite pour dire qu'à Lanester, nous connaissons une stabilité, jusqu'à quand ? Nous ne le savons pas. Mais je pense même que compte tenu de la dynamique de la ville, nous devrions pouvoir augmenter ces chiffres. Mais nous avons donc une stabilité de démographie scolaire qui est reconnue à l'échelon du Département.

La politique éducative locale est décrite dans le document avec ses grands principes et ses 4 grandes finalités à la co-éducation, à savoir : promouvoir le vivre ensemble et la laïcité, renforcer la cohérence éducative, veiller au bien-être des enfants et des adolescents, favoriser la réussite pour tous. Tout cela se traduit dans 22 objectifs et 58 pistes d'actions. Et s'il n'en fallait n'en retenir qu'une, je vous dirais que ce PEDT bien entendu indique que nous retenons pour la rentrée scolaire, et cela pour les 3 ans de ce nouveau PEDT 2019-2022, la semaine de 4 jours ½, c'est-à-dire 5 matinées d'apprentissage et la proposition des TAP facultative et gratuite. Je dis sur les 3 ans, tout en ne pouvant pas m'engager pour les équipes qui nous suivront et qui pourront en fonction de, amender ou ajouter un avenant à ce document.

Y a-t-il des interventions ?

**M. LE MAUR** : Rapidement, pour ma part, ce document a été un travail collaboratif très instructif, tous les co-éducateurs étaient réunis ce qui a permis aux différents acteurs du territoire de se rencontrer, de partager et même d'avancer sur d'autres questions autre que le PEDT. Tout à l'heure Mme La Maire évoquait la communication, un certain nombre de choses se font mais nous ne savons pas partager et le faire savoir, c'est aussi cela le PEDT. Au-delà de l'écrit, quand nous le présentons dans les conseils d'écoles, ou aux partenaires associatifs ou de l'éducation nationale et j'en passe, nous partageons sur les dispositifs existants, un certain nombre existe, certains peuvent être redondants mais cela permet aussi de réajuster nos politiques. Nous nous sommes rendus compte que certaines actions étaient menées par différents partenaires qui pourraient peut-être être réduits, qu'il n'y en ait plus qu'un, soit la ville, soit la CAF. C'est aussi cela le PEDT qui nous permet de se ré-interroger. Nous avons pu revoir tout ce qui avait été réalisé sur le 1<sup>er</sup> PEDT avec la réflexion notamment sur la fatigue des tous petits, le TAP goûter chez les tous petits, gratuit et porté par la ville, initié par la ville et repris par d'autres collectivités. C'est aussi cela le travail en réseau. Nous avons adhéré il y a un an à l'Association Villes éducatrices françaises. C'est aussi cela se mettre en réseau et partager nos façons de travailler.

**Mme La Maire** : Merci Olivier. D'autres interventions ?

**Mme LE MOEL-RAFLICK** : Je voulais revenir sur 2 axes importants du PEDT suite à la présentation dans les conseils d'écoles et ce qui peut remonter. Aujourd'hui le PEDT c'est ce qui permet de traduire la volonté municipale pour faire vivre le vivre-ensemble. Ce sont de belles phrases mais cela se traduit concrètement dans nos écoles par exemple, par des ateliers sur la lutte contre les stéréotypes sexistes. Cela se traduit par des actions par rapport au civisme et à la citoyenneté. Cela se traduit aussi pour les enfants, par leur participation. Par exemple, lorsqu'on leur demande leur avis ou que nous venons à inaugurer des structures comme Monique et Maurice Peron ont pu le faire la semaine dernière à St-Niau avec les abeilles. Tout cela sont des actions qui rentrent dans le PEDT et cela valorise aussi le travail



de la ville auprès des enfants. Cela valorise aussi le travail sur les temps péri-scolaires dont souvent, en tant que parents, nous ne savons pas trop ce qui s'y passe.

Personnellement, dans les conseils d'école, j'ai donné la parole à l'animateur péri-scolaire pour qu'il m'aide aussi à présenter ce travail et comment cela se traduit concrètement sur le terrain. Et pour nos agents de la ville aussi, cette démarche est valorisante.

**Mme La Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**M. JUMEAU** : Sur le PEDT, c'est vrai qu'il y a une somme d'orientations, d'actions qui sont déclinées et qui montrent notre vitalité dans beaucoup de domaines en direction de l'enfance et des jeunes sur la ville. Pour revenir aux propos que nous avons pu tenir jusqu'à présent, et c'est un propos que souvent la direction académique indique, que même si elle supprime des moyens à Lanester, d'autres encadrements existent sur notre commune : au sein de l'école, en dehors de l'école, dans les maisons de quartier. Nous avons une belle médiathèque, nous avons un certain nombre d'infrastructures sportives, culturelles et autres. Elle doit se dire que si elle enlève tel ou tel moyen, ce n'est pas très grave puisque les enfants bénéficieront quand même de ces actions. En fait l'Education Nationale « se décharge » sur la collectivité en lui demandant de compenser les choix qui normalement sont prioritaires en terme d'enseignement pour que les enfants ne soient pas si perdus que cela. Et bien par exemple dans le cadre de la politique de la ville, elle doit se dire que comme il se passe beaucoup de choses à Lanester, ce n'est pas la peine de laisser un poste spécialisé ou autre. La déclinaison de ce qui est écrit là, nous ne pouvons que nous dire que les grands axes de réflexion sont utiles. Après, dans les conseils d'écoles, là où ce projet a été présenté, il ne me semble pas que cela a été réalisé dans toutes les écoles, il faudra le vérifier dans les comptes rendus.

**Mme La Maire** : Nous y serons très attentifs si ce n'est pas le cas.

**M. JUMEAU** : Il faut regarder la réaction des conseils d'écoles dans les comptes rendus. Nous savons par exemple que la question des rythmes scolaires est toujours une question qui revient régulièrement, vous l'avez indiqué, nous sommes repartis sur 3 ans ou au moins pour un an. Ce n'est pas un élément et un argument qui peut suffire en soi, il reste une douzaine de communes qui resteraient à 4 jours et ½. Je ne suis pas sûr qu'il y en ait beaucoup, j'ai vu que la ville de Brandérion avait renoncé. Bref la continuité de l'enseignement sur les matinées, je pense qu'en terme pédagogique, nous n'allons pas refaire le travail, c'est plutôt pas mal, mais le revers de cette affaire, c'est qu'avec un Ministre qui dit qu'il ne faut faire que du lire, écrire, compter, tout est concentré sur l'ensemble des matinées et ce qui reste des autres disciplines sur les après-midi, c'est forcément réduit. Donc la couverture de l'ensemble des enseignements est peut-être moins bien assurée qu'elle ne l'était avant. Après, je suis peut-être un exigeant, je serais assez pour le retour à la semaine des 27 h et puis avec une autre organisation scolaire parce que c'est la question à laquelle personne ne veut s'attaquer. C'est qu'une nouvelle fois, il laisse la collectivité quelle qu'elle soit, de faire ce choix : 4 jours, 4 jours ½ et bien non, nous, nous ne voulons pas décider pour le niveau national. Et puis nous ne voulons surtout pas s'attaquer au lobbying du tourisme qui empêche toute possibilité d'organiser l'année scolaire complètement différemment. Et dans le groupe de réflexion qui pourrait être mis en place, je pense aussi que ce sera des éléments qui pourront s'intégrer dans une réflexion plus globale : quel avenir pour l'école sur le territoire de Lanester ? Mais à mon avis dans un an, la question de l'organisation des rythmes scolaires risque de ressurgir !

**Mme La Maire** : Les équipes qui suivront auront sûrement à retravailler le sujet ! Merci. Plus d'autres interventions ?

**M. PERRON** : Je voulais revenir sur la présentation du PEDT auquel j'ai participé dans 2 conseils d'école. Ce qu'il en ressort en fait, même si les rythmes scolaires peuvent être discutables par les enseignants, ce qu'ils reconnaissent par contre, c'est que c'est une matinée en plus pour les élèves. Globalement ce qu'ils reconnaissent, c'est tout le travail réalisé par l'animation et la qualité des animateurs que je souligne ce soir, le bon fonctionnement des TAP en général. Environ 70 % des élèves y participent. Et ce que j'ai pu vérifier aussi, ce sont toutes les infrastructures existantes sur notre commune qui sont vraiment extraordinaires. A travers les conseils d'école, j'ai pu découvrir un certain nombre de choses et les efforts réalisés par la commune pour porter toutes les activités extra et péri-scolaires. C'est vraiment remarquable. Il faut le saluer, même si cela ne résout pas tous les problèmes. Nous avons une sacré volonté politique à Lanester et il faut quand même le saluer même si nous sommes des résistants par rapport à tout ce qui se passe autour de nous.

**Mme La Maire** : Merci. Deux ou trois points supplémentaires, d'une part pour partager avec vous sur ce qui vient d'être dit notamment sur la qualité du document, sur la qualité de notre engagement, traduit aussi par l'engagement des enfants et d'ailleurs certaines écoles se sont inscrites dans notre budget participatif. Vous pouvez d'ailleurs consulter des projets auxquels les enfants ont participé car vous pouvez encore voter jusqu'à minuit. C'est plutôt rafraichissant au sens de la qualité des idées. Je pense aussi au conseil municipal des enfants dont la qualité est aussi une belle vitalité, je vous invite d'ailleurs à la dernière assemblée générale le 4 Juillet. Franchement, sur les contributions, nous pouvons remarquer le travail réalisé par les enfants et les animateurs. D'ailleurs je partage évidemment la qualité évoqué par Maurice PERON. Et je me dis en l'écoutant d'ailleurs, d'une part, qu'au niveau des conseils d'écoles, conseils d'administration, collèges et lycée, si le projet du PEDT n'a pas été présenté avant l'été, ce sera fait en septembre. Nous nous sommes engagés à le présenter et j'ai demandé à y veiller. Et ce qui serait intéressant aussi en écoutant la conclusion de Maurice, c'est que finalement que les Elu(es) siégeant dans les conseils d'école, en apportant le PEDT puissent faire remonter au niveau du service ou d'Olivier Le Maur, ce qui a été récolté avec cette présentation.

**M. LE MAUR** : Oui, tout à fait, chaque conseil d'école rédige un compte rendu qui remonte au service, aux Elu(es) des conseils d'écoles, aux services techniques et en parallèle transmis aussi à l'éducation nationale. Vous verrez que dans certains conseils d'écoles, notamment à l'école Picasso élémentaire où j'ai présenté le PEDT, le conseil d'administration a souhaité émettre un avis sur ce dernier. Il n'était pas à voter, mais il voulait que soit mentionné leur avis professionnel en tant qu'enseignant car la ville n'est pas responsable de l'organisation de l'éducation nationale. Même si nous partageons les questions. Lorsqu'il y a difficulté, nous les remontons au service concerné mais c'est assez fluide. Les conseils d'écoles sont toujours des instances très intéressantes où la place de l' élu est respecté et attendu.

**Mme La Maire** : Absolument, merci. Il nous reste à voter. Y –a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XXI – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE ET LA VILLE DE LANESTER**

### Rapport de Mme DE BRASSIER

L'association Aide Familiale Populaire est une association à but non lucratif qui a pour objectif de favoriser le maintien de la famille à domicile, lorsque celle-ci est confrontée à des difficultés matérielles ou morales qui menacent son équilibre. Son but est d'aider les personnes à faire face aux difficultés sociales et ou médicales qu'elles rencontrent, en leur apportant un soutien temporaire à leur domicile : cela se traduit par une assistance et une action éducative dans les actes de la vie quotidienne.

L'association met à disposition un personnel d'intervention diplômé et formé, des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et/ou des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS).

Les TISF mènent des actions éducatives auprès des familles et accompagnent les parents dans leurs fonctions parentales. Elles apportent également un soutien psychologique et technique dans les tâches de la vie quotidienne. Les objectifs visés étant de favoriser l'autonomie.

C'est en 1986 pour la première fois que la Ville de Lanester et l'association Aide Familiale Populaire ont conventionné. La précédente convention 2016-2018 mentionnait une participation annuelle limitée à hauteur de 4500 heures par an soit 2745 €(0,61 €par heure).

Le tableau récapitulatif des sommes versées par la ville de Lanester sur présentation des factures pour l'association Aide Familiale Populaire entre 2016 et 2018 permet de dresser le bilan suivant :

	2016	2017	2018
Participation de la Ville	<b>2999.78 € (Reliquat 2015 inclus)</b>	<b>2361.64 €</b>	<b>1953.60 €</b>

Vous trouverez en annexe la présentation du budget prévisionnel de l'association ainsi que de leur projet d'orientation.

Il est proposé de renouveler la présente convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction (convention jointe en annexe). Il est proposé également de maintenir le volume d'heures maximal à 4500, soit une subvention annuelle de 2 745 €(0,61 €heure).

Les crédits sont inscrits au budget 2019 de la ville, article 6574

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses art. L 1111-2, L 2121-29 et L 2122-22,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales du 4 juin 2019,

Considérant la pertinence du dispositif en direction des familles en difficultés sociales, matérielles ou morales,

Considérant le niveau de subvention versé entre 2016 et 2018,

**Il est proposé au conseil municipal**

Article 1 : de SE PRONONCER sur le renouvellement de la présente convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction

Article 2 : de SE POSITIONNER sur le volume d'heures maximal et de subvention annuelle proposés dans le présent bordereau.

Article 3 : D'AUTORISER Madame La Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Sachant que cela concerne une centaine de familles qui sont aidées par cette association à Lanester. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XXII – VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – ANNEE 2018**

### **Rapport de Mme JANIN**

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, présentant un bilan des actions menées sur les territoires concernés ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer la situation. Ce rapport est débattu au sein du Conseil municipal et du Conseil communautaire.

Il vaut pour les six quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération (4 à Lorient, 1 à Hennebont, 1 à Lanester), offrant ainsi la possibilité d'avoir une vision complète de la manière dont chaque ville décline concrètement le Contrat de ville sur son territoire.

Il présente :

- les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire ;
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville ;
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée ;
- les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville,
- l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain.

Au-delà de ce qui relève de la stricte programmation annuelle, le document évoque diverses

autres actions ou dispositifs dont les liens avec celles du contrat de ville sont étroits, utiles voire nécessaires (prévention spécialisée, postes d'adultes-relais, GUSP et abattement de taxe foncière.

Par ailleurs, les services de Lorient Agglomération détaillent leurs actions (crédits spécifiques et droit commun) menées au bénéfice des quartiers prioritaires du territoire intercommunal, ce qui ajoute à la complétude du document (→ pages 63 et suivantes).

La présent rapport, enfin, est enrichi de données issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville conduite en 2018 (évaluation participative sous forme d'un séminaire des acteurs à Lanester fin 2018).

#### Ce qui peut être retenu pour Lanester :

L'appel à projets « Contrat de ville » pour la programmation 2018, clôturée le 15 décembre 2017, a donné lieu à 39 propositions ciblant le quartier prioritaire de Lanester et ses habitants.

A l'issue de la phase d'instruction des demandes de subvention associant l'ensemble des partenaires financiers (Ville, Etat, CAF, bailleurs, Département...) ainsi que le Conseil Citoyen consulté pour avis, le Comité des Financeurs du 21 février puis le Comité de pilotage et finalement le Conseil Municipal du 29 mars ont rendu leurs arbitrages en faveur de 26 projets, dont 21 projets associatifs (80%). Sur les 26 propositions retenues figuraient **6 nouvelles actions** soit 23 % (10 % a minima voulus par l'Etat) axées notamment sur l'emploi et la jeunesse, priorités mises en avant dans l'appel à projets.

#### ○ Programmation 2018 définitive en chiffres :

Sur la base de la programmation proposée, la contribution de **la ville de Lanester** s'est élevée à **125 702 €** (contre 128 329 € en 2017), somme incluant une part importante de valorisation (masse salariale présente au niveau des actions portées par la ville). Elle s'est acquitté de 28 570 € auprès des associations (+ part CAF de 16 500 € que la ville doit reverser à ces associations) contre 31 845 € en 2017.

Le montant 2018 de l'enveloppe **Etat** a retrouvé en 2018 le niveau initial de 2017 soit **84 347 €** calculé sur la base de 1907 lanestériens habitant le quartier prioritaire (en 2017, l'enveloppe Etat avait été amputée des 3 647 € fléchés sur « la route de l'emploi »).

La CAF du Morbihan a apporté un niveau de financement supérieur de 1000 € à celui de 2017 sur son enveloppe départementale consacrée aux contrats de ville soit **22 500 €**. A cette somme se sont ajoutés 23 702 € « CLAS » (contrat local d'accompagnement à la scolarité) répartis sur deux actions « ville » : les clubs Coup de Pouce et le Pa@s.

BSH a cofinancé une dizaine d'actions concourant au mieux vivre ensemble (financements entrant dans le cadre de l'abattement de taxe foncière) à hauteur de **19 500 €**, ainsi qu'Espacil pour un montant de **4 500 €** réparti sur 3 actions.

#### ○ Quelques éléments marquants de 2018 :

- Un réseau d'acteurs conforté et une grande richesse du partenariat de terrain,
- Un volet éducatif du Contrat de Ville encore mieux reconnu et soutenu via la signature d'un contrat territoire lecture (CTL) avec la DRAC, pour une durée de trois ans,

- Une année 2018 importante pour le projet de rénovation urbaine de Kerfréhour-La Châtaigneraie, validé en décembre par le Comité d'engagement de l'ANRU, avec des moyens supplémentaires octroyés. Dans le courant du premier semestre, un atelier citoyen spécifique regroupant habitants et acteurs associatifs s'était réuni à 9 reprises pour dessiner son scénario de transformation et de valorisation du quartier, lequel a inspiré le bureau d'études missionné.

Les pistes d'amélioration pour la mise en œuvre du Contrat de Ville sur la période 2019-2022 :

Ont été identifiés par les acteurs des thèmes qui mériteraient un interventionnisme plus fort (santé, place des jeunes et des femmes, engagement des habitants...), ainsi qu'une double nécessité : celle d'une meilleure communication sur les actions du contrat de ville (faire connaître) et celles de rencontres régulières entre les acteurs pour faciliter l'interconnaissance, les complémentarités, la mutualisation, les projets communs.

Le rapport complet sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville, année 2018 est joint en annexe.

Vu les articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville au titre de l'année 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 18 juin 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article unique : d'APPROUVER le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville au titre de l'année 2018.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme JANIN** : Après la présentation et la validation au mois de mars dernier des projets du contrat de ville 2019, nous voyons donc aujourd'hui le rapport de 2018.

Pour faire suite justement au PEDT, vous pouvez remarquer que dans le pilier cohésion sociale, il est demandé de favoriser l'éducation et la parentalité et pour se faire, il faut pour cela s'appuyer en déclinant le PEDT. Nous sommes bien dans une continuité de ce qui se fait au niveau de la Municipalité et cela nous aide aussi à travailler après au niveau de la politique de la ville.

Ceci conformément à la législation en vigueur, la maire et le président de l'agglomération sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville présentant un bilan des actions menées sur les territoires concernés.

Le contrat de ville concerne les 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération sur 3 villes (Lorient, Hennebont, Lanester).

Comme vous avez pu le voir, le document présente :

- les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire ;
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires pour l'année

2018

- les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations nécessaires.
- l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et pour 2 villes (Lorient et Lanester) avec les opérations d'aménagement au titre du programme de renouvellement urbain (rénovation urbaine de Kerfréhour-Châtaigneraie pour Lanester).

Le document évoque aussi diverses autres actions ou dispositifs dont les liens avec celles du contrat de ville sont étroits, utiles et nécessaires (prévention spécialisée, postes d'adultes-relais, GUSP gestion urbaine de proximité (2 pour Kerfréhour-châtaigneraie) et abattement de TFPB...(taxe foncière sur les propriétés bâties).

Vous avez vu que les services de Lorient Agglomération détaillent leurs actions qui relèvent des crédits spécifiques et aussi du droit commun menées au bénéfice des quartiers prioritaires du territoire intercommunal.

Nous trouvons les données issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville conduite en 2018. Sur Lanester nous avons fait une évaluation participative sous forme d'un séminaire, un temps fort regroupant les habitants, les acteurs associatifs et les représentants institutionnels. Evaluation dont vous avez eu des retours lors de la présentation de programmation 2019.

Vous retrouvez ce qui vous a été présenté en mars 2018 avec : le nombre de projets, la contribution de la ville, de l'Etat, de la CAF et des bailleurs.

On peut souligner :

- la richesse du partenariat du réseau d'acteurs des quartiers prioritaires de Lanester,
- le volet éducatif du Contrat de Ville encore mieux reconnu et soutenu via la signature d'un contrat territoire lecture (CTL) avec la DRAC, pour une durée de trois ans, grâce à la journée nationale que nous avons organisée pour les Coups de Pouces langage et lecture qui a permis de nous faire connaître au niveau de la Région.
- 2018 a été une année importante pour le projet de rénovation urbaine de Kerfréhour-La Châtaigneraie, validé en décembre par le Comité d'engagement de l'ANRU, avec des moyens supplémentaires octroyés.

L'ANRU a souligné et reconnu la qualité du projet Ce qui a été surtout reconnu, c'est le travail en étroite collaboration avec l'atelier citoyen, la ville, les bailleurs et le bureau d'études missionné.

Je ne vais pas vous lire ou m'attarder sur un projet particulier parce qu'ils sont tous intéressants mais je vous invite à les lire de la page 39 à 52, toutes les actions menées par les différents acteurs du contrat de ville de Lanester (les associations et la ville) pour bien mesurer, l'investissement, la richesse mais aussi les besoins des habitants du quartier prioritaire de notre ville.

Concernant les pistes d'amélioration pour la mise en œuvre du Contrat de Ville sur la période 2019-2022 :

Nous avons vu lors de la présentation en mars dernier que les porteurs de projets ont bien pris en compte les points identifiés lors de l'évaluation de 2018.

Avant d'approuver ce rapport 2018, je suis prête à répondre à vos questions.

**Mme La Maire** : Merci Michèle pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des questions justement ou des observations ? Il n'y en a pas.

**Mme JANIN** : Je vois que vous le connaissez par cœur !

**Mme La Maire** : C'est que vous avez très bien présenté le dossier d'une manière stratégique

et globale. Et c'est bien comme cela qu'il faut le voir, efficace. Nous ne quittons pas l'éducation en présentant ce dossier, nous sommes toujours sur le même sujet. S'il n'y a pas de questions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

### **XXIII – AVENANTS AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE**

#### **Rapport de Mme ANNIC**

La ville de Lanester a signé des conventions avec les établissements scolaires du secondaire pour l'utilisation de différents équipements sportifs municipaux: le collège Jean Lurçat (1998), le collège Henri Wallon (1999), le collège Notre Dame du Pont (1998) et le Lycée Jean Macé (1998).

Les avenants proposés concernent l'article 4 des conventions qui fixe le montant de la participation annuelle de chaque établissement pour l'utilisation des équipements ainsi que les modalités de versement des participations à la ville, soit pour 2019 :

- collège Jean Lurçat : 9 634,17 €
- collège Henri Wallon : 4 190,58 €
- collège Notre Dame du Pont : 7 944,18 €
- Lycée Jean Macé : 32 369,19 €

Le montant de ces prestations est équivalent à :

- 100 % de la dotation annuelle, versée par le Conseil Départemental pour les collèges Jean Lurçat et Notre Dame du Pont,
- un prorata de la dotation annuelle versée par le Conseil Départemental, pour le collège Henri Wallon qui n'utilise pas que les équipements de la commune (*possède un gymnase départemental et utilise des équipements de la commune de Caudan*),
- 100 % de la dotation annuelle, versée, par le Conseil Régional pour le lycée Jean Macé.

Les recettes correspondantes seront versées au budget 2019 de la ville :

- article 7473 pour les collèges et article 7472 pour le lycée

Les avenants aux conventions sont joints au présent bordereau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2121-29

Vu le Code de l'Education, article L151-4, relatif notamment au prêt de locaux aux établissements d'enseignement général du second degré privés,

Vu l'avis favorable de la Commission chargée des Affaires Sportives réunie le 6 juin 2019,



Considérant l'intérêt général de ce prêt d'équipements,

Il est proposé au Conseil Municipal

Article 1 – d'ADOPTER les avenants aux conventions d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition des établissements suivants : Lycée Jean Macé, Collège Jean Lurçat, Collège Henri Wallon, Collège Notre Dame du Pont

Article 2 - d'AUTORISER Madame La Maire à signer les avenants proposés.

**AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS  
SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE JEAN LURCAT**

*La convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège Jean Lurçat, établie en 1998, est modifiée selon les dispositions ci-dessous :*

**ARTICLE 4**

Le collège Jean Lurçat s'engage à participer aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à sa disposition.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les frais de fonctionnement pour la Ville de Lanester, par type d'installation, s'expriment comme suit :

- salle de sport	<b>5.03 €</b> heure/équipement
- terrain de plein air	<b>1.70 €</b> heure/équipement
- piscine	<b>20,64 €</b> ligne d'eau/heure

La réactualisation est faite d'après les données fournies par le Conseil Départemental.

Le montant de la prestation due par le Collège à la ville de Lanester sera équivalent à la dotation annuelle versée à l'établissement par le Conseil Départemental, pour l'utilisation des installations sportives municipales, soit **9634,17 €**

Dès le versement de la dotation par le Conseil Départemental, le Collège informera, par courrier, dans un délai d'un mois, la Ville de Lanester qui établira un titre de recettes, au plus tard à la clôture de l'année scolaire.

Fait à Lanester, le

La Maire  
1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Lorient Agglomération  
**Thérèse THIERY**

Fait à Lanester, le

La Principale  
du Collège Jean Lurçat  
**Madame JOSSE-LUCAS**

**AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS  
SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE HENRI WALLON**

La convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège Henri Wallon, établie en février 1999, est modifiée selon les dispositions ci-dessous :

**ARTICLE 4**

Pour l'année scolaire 2018/2019, les frais de fonctionnement pour la Ville de Lanester, par type d'installation, s'expriment comme suit :

- salle de sport	<b>5,03 €</b> heure/équipement
- terrain de plein air	<b>1,70 €</b> heure/équipement
- piscine	<b>20,64 €</b> ligne d'eau/heure

La réactualisation sera faite d'après les données fournies par le Conseil Départemental.  
Au titre de l'année scolaire 2018-2019, la participation aux frais sera calculée sur la base des heures d'utilisation :

- du gymnase Pierre de Coubertin :
  - Section Sportive : 323 heures x 5,03 € = 1 624,69 €
  - Cours EPS : 37 heures x 5,03 € = 186,11 €
- de la salle René Ihuel : 153 heures x 5,03 = 769,59 €
- du gymnase Léo Lagrange :
  - Cours EPS : 203 heures x 5,03 € = 1 021,09 €
- du terrain de Football synthétique,
  - Section Sportive : 43 heures x 1,70 € = 73,10 €
- Piscine
  - Cours d'EPS : 25 heures x 20,64 € = 516 €

**Soit une participation de 4 190,58 €**

Dès le versement de la dotation par le Conseil Départemental, le Collège informera, par courrier, dans un délai d'un mois, la Ville de Lanester qui établira un titre de recettes, au plus tard à la clôture de l'année scolaire.

Fait à Lanester, le

La Maire  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de  
Lorient Agglomération  
**Thérèse THIERY**

Fait à Lanester, le

Madame La Principale  
Collège Henri Wallon  
**Madame CARON**

**AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS  
SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE NOTRE DAME DU PONT**

La convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège Notre Dame du Pont, établie en 1998, est modifiée selon les dispositions ci-dessous :

**ARTICLE 4**

Le collège Notre Dame du Pont s'engage à participer aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à sa disposition.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les frais de fonctionnement pour la Ville de Lanester, par type d'installation, s'expriment comme suit :

- salle de sport	<b>5.03 €</b> /heure/équipement
- terrain de plein air	<b>1.70 €</b> heure/équipement
- piscine	<b>20,64 €</b> ligne d'eau/heure

La réactualisation sera faite d'après les données fournies par le Conseil Départemental.

Le montant de la prestation due par le Collège à la Ville de Lanester sera équivalent à la dotation annuelle versée à l'établissement par le Conseil Départemental, pour son utilisation des installations sportives municipales, soit **7 944,18 €**

Dès le versement de la dotation par le Conseil Départemental, le Collège informera, par courrier, dans un délai d'un mois, la Ville de Lanester qui établira un titre de recettes, au plus tard à la clôture de l'année scolaire.

Fait à Lanester, le

La Maire  
1<sup>ère</sup> vice-présidente  
de Lorient Agglomération  
**Thérèse THIERY**

Fait à Lanester, le

Le Directeur  
du collège ND du Pont

**Monsieur CHRISTOPHE**

**AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS  
DE LA VILLE DE LANESTER  
MIS À LA DISPOSITION DU LYCEE JEAN MACE**

La convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le lycée Jean Macé, établie en 1998, est modifiée selon les dispositions ci-dessous :

**ARTICLE 5 : TARIFS**

Les tarifs appliqués pour l'exercice 2019 sont les suivants :

- salle de sport                      **13.77** €/heure/équipement
- terrain de plein air                **10,24** €/heure/équipement
- piscine                                **38.62** €/heure

La réactualisation est faite selon les données fournies par le Conseil Régional.

**ARTICLE 6 : FACTURATION ET PAIEMENT**

La ville de Lanester établira une facture pour ces prestations, qui sera adressée au lycée le 1<sup>er</sup> juillet de l'exercice budgétaire en cours et qui couvrira l'année scolaire écoulée.

Le montant de la prestation due par le Lycée à la Ville de Lanester sera équivalent à la dotation annuelle versée à l'établissement par le Conseil Régional, pour son utilisation des installations sportives municipales, soit **32 369.19 €**

Fait à Lanester, le

Fait à Lanester, le

La Maire  
1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Lorient Agglomération  
**Thérèse THIERY**

La Provisseure  
du Lycée Jean Macé  
**Madame LANTIL**

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : C'est un bordereau annuel pour nous permettre de fixer le montant de la participation pour chaque établissement. Y a-t-il des questions ?

**Mme ANNIC** : Juste noter qu'encore une fois le Département ne donne pas les moyens aux collègues ! Elle est vraiment inférieure à celle du lycée.

**Mme La Maire** : Cela fait partie des incohérences. Pas d'autres observations ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXIV – SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES – TOURNOI DES TRENTE – GRAND PRIX CYCLISTE DE LA VILLE**

**Rapport de M. GARAUD**

**A - Tournoi des Trente / Rugby Club Lanester Locunel :**

L'Association Rugby Club Lanester Locunel a organisé le Tournoi des Trente les 8 et 9 Juin 2019 auquel ont participé plus de 800 jeunes.

Cette manifestation est devenue un événement majeur dans le cadre des écoles de rugby en Bretagne, une référence au niveau national voire international.

L'association sollicite une subvention de 5 774 €

Le budget prévisionnel de cette manifestation a été évalué à 110 000€ dont la restauration et l'hébergement pour 65 000€

Le financement est notamment assuré par les inscriptions (70 000 €) et par diverses participations dont la Ville (5 774 € demandés), le Département (10 000 €) et la Région (5 000 €), des partenaires privés (4 000 €).

**B - Grand Prix Cycliste de la Ville / ACL 56**

La 28<sup>ème</sup> édition du Grand Prix Cycliste organisé par l'Avenir Cycliste Lanester 56 va se dérouler le mercredi 26 Juin 2019 à Lanester de 19 h 45 à 21 h 45

Cette course cycliste semi-nocturne va regrouper autour de 150 participants.

L'association sollicite une subvention de 3 153 €

Le budget prévisionnel de cette manifestation a été évalué à 8 100 € dont 3 200 € pour le comité de Bretagne (prix).

Le financement est prévu principalement par la subvention de la ville (3 153 € demandés) et la recette des encarts publicitaires (3 800 €).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2541-12-10°

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sportives réunie le 6 Juin 2019,

Considérant la demande de l'Association Rugby Club Lanester Locunel et de l'Association l'Avenir Cycliste Lanester 56,

Considérant l'importance de la fréquentation du Tournoi des Trente et du Grand Prix Cycliste organisés par ces Associations,

Considérant la politique de la ville en faveur de la jeunesse et du soutien aux manifestations sportives,

Il est proposé au conseil municipal :

**Article 1** : d'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 5 774 € à l'Association Rugby Club Lanester- Locunel et une subvention d'un montant de 3 153 € à l'Association Avenir Cycliste Lanester 56.

**DECISION DU CONSEIL :**

**M. GARAUD** : Je précise que la dynamique sportive à Lanester est importante au-delà de notre territoire. Et d'ailleurs se tiendra la soirée des récompenses organisée par l'Office Municipal des Sports. Plus de 300 personnes seront récompensées demain soir. Ce qui permet de transporter le nom de Lanester partout en France.

**Mme La Maire** : Y compris la jeune championne de France en la personne de Sabrina MECHACHE, en sport adapté, sur la marche sur 1 200 m, en médaille d'or.

**Mme ANNIC** : Et on la récompensera demain soir.

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions ? Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXV – TARIFS 2010-2020 DU CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE (CMIS)**

**Rapport de Mme HEMON**

Les tarifs pour le Centre Municipal d'Initiation Sportive sont proposés ci-dessous pour la saison 2019/2020.

Les tarifs proposés s'appuient sur l'augmentation de 1 % décidée lors des orientations budgétaires de la ville pour 2019.

	2018/2019	2019/2020
Lanester	<b>30,71 €</b>	<b>31,02 €</b>
Extérieur	<b>61.47 €</b>	<b>62,08 €</b>

Les recettes seront imputées à l'article 70631 du budget de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sportives réunie le 6 Juin dernier,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2019,

### **Il est proposé au Conseil Municipal**

**Article Unique** : de VOTER les tarifs proposés ci-dessus pour le Centre Municipal d'Initiation Sportive pour la saison 2019/2020.

#### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Des interventions ?

**Mme HEMON** : 237 enfants fréquentent le CMIS, de 3 à 16 ans dont 3 enfants viennent de communes extérieures. Nous pouvons remarquer que pour les familles, les tarifs sont abordables pour une 1<sup>ère</sup> activité en multi-sport, en éveil gymnastique, en hip hop, par les ateliers de motricité et de couture.

**Mme La Maire** : Merci Morgane pour ces précisions. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

### **XXVI – TARIFS 2019-2020 DE L'ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES ET DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE**

#### **Rapport de Mme PEYRE**

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner les tarifs de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques et du Conservatoire Musique et Danse.

#### **CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE**

##### **1) TARIFS & LOCATIONS D'INSTRUMENTS**

S'agissant des tarifs du Conservatoire Musique et Danse et de la location des instruments, ils sont détaillés, pour l'année scolaire 2019-2020, dans l'annexe jointe. Il est proposé, pour l'année 2019-2020, de valoriser les tarifs d'inscription de + 1% à l'exception des forfaits éveils pour les Lanestériens ou initiation ainsi que les forfaits location d'instrument qu'il est proposé de maintenir en l'état.

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 311 du Budget de la Ville.

##### **2) SORTIES PEDAGOGIQUES**

Le conservatoire de Lanester favorise l'accompagnement au spectacle des élèves en organisant des sorties pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé de maintenir à **5 €** la participation par élève par sortie.

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 311 du Budget de la Ville.

### 3) VACATIONS DE JURY D'EXAMEN

Des professeurs et directeurs de conservatoires de Musique et de Danse participent au jury pour les examens du conservatoire.

Pour 2019-2020, cette vacation est maintenue au montant 2016, soit **55.30 €**

Les frais de déplacement sont remboursés sur la base des taux des indemnités kilométriques en vigueur suivant l'arrêté du 26 août 2008.

Cette dépense sera imputée au code nature 6251 fonction 311 du Budget de la Ville.

### 4) PARTICIPATION AUX GALAS

Pour l'année 2019-2020, il est proposé de maintenir la participation des familles, aux frais d'organisation des galas comme suit ;

CATEGORIES	PARTICIPATION
PLEIN TARIF (+18 ans)	<b>5 €</b>
TARIF REDUIT (de 12 à 18 ans)	<b>3 €</b>
EXONERE (-12 ans)	<b>0 €</b>

Les recettes sont enregistrées au code nature 7062, fonction 311 du Budget de la Ville.

### ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES

S'agissant des tarifs de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques, pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé de valoriser les tarifs d'inscription de + 1% à l'exception du cours d'éveil pour les enfants Lanestériens.

	LANESTER		EXTERIEUR	
	2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020
<b>ADULTE (Minimum)</b>	45,76 €	<b>46,22 €</b>		
<b>ADULTE (Maximum)</b>	192,15 €	<b>194,07 €</b>	386,37 €	<b>390,23 €</b>
<b>ENFANTS (éveil 5-6 ans)</b>	35,00 €	<b>35,00 €</b>	309,09 €	<b>312,18 €</b>
<b>ENFANTS (Minimum)</b>	38,81 €	<b>39,20 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>ENFANTS (Maximum)</b>	152,69 €	<b>154,22 €</b>	309,09 €	<b>312,18 €</b>

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 312 du Budget de la Ville



### **Le calendrier de facturation des activités**

- ✓ Facturation dès fin octobre des activités pratiquées
- ✓ Possibilité d'un paiement en deux échéances égales (octobre et décembre)

### **Abandon de cours**

- ✓ Les élèves bénéficient de trois premières séances d'essai avant de confirmer leur inscription.
- ✓ L'engagement est annuel ; la totalité des droits d'inscription est exigée. Aucun remboursement ne sera effectué.

### **Tarification extérieure**

- ✓ L'abattement de 50 % consenti à une personne extérieure inscrite dans plusieurs disciplines est maintenu. Celui consenti à partir de la deuxième personne d'une même famille extérieure inscrite est supprimé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture réunie le 13 Juin 2019,

Considérant l'augmentation des tarifs de + 1 % validée aux orientations budgétaires 2019 de la ville,

Considérant la politique culturelle de la ville et la volonté de favoriser l'accès au plus grand nombre,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Article 1** : d'APPROUVER les tarifs proposés ci-dessus pour la saison 2019-2020 du conservatoire musique et danse et de l'atelier municipal d'arts plastiques

Annexe 1/ Conservatoire Musique et Danse/  
Grille tarifaire 2019/2020

	LANESTER								Hors LANESTER			
	Enfants - Etudiants				Adultes				Enfants-Etudiants		Adultes	
	2018-2019		2019-2020		2018-2019		2019/2020		2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020
	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi
<b>Parcours Initiation</b>												
Éveil musique et danse les 4 ans et les 5 ans (**)		35 €		35 €					360,61 €	364,22 €		
Atelier Découverte les 6 ans		70 €		70 €				360,61 €	364,22 €			
Danse Initiation les 7 ans		70 €		70 €				360,61 €	364,22 €			
<b>Les Coursus</b>												
Musique : 1 <sup>er</sup> Cycle	52,04 €	265,36 €	52,56 €	268,01 €					536,78 €	542,15 €		
Musique : 2 <sup>ème</sup> Cycle	64,52 €	327,79 €	65,16 €	331,06 €					598,61 €	604,59 €		
Musique : 3 <sup>ème</sup> Cycle	74,92 €	379,82 €	75,67 €	383,62 €					651,15 €	657,66 €		
Cycles de Musique Traditionnelle (Instrument et Culture-Fm Trad)	52,04 €	265,36 €	52,56 €	268,01 €					536,78 €	542,15 €		
Danse Classique et modern'jazz	35,38 €	176,90 €	35,73 €	178,67 €					360,61 €	364,22 €		
<b>Les Parcours Personnalisés</b>												
1 Parcours instrumental (enfants et étudiants)	52,04 €	265,36 €	52,56 €	268,01 €					536,78 €	542,15 €		
1 Parcours Adultes (débutant-4 premières années)					64,52 €	327,79 €	65,16 €	331,06 €			656,30 €	662,86 €
1 Parcours Adultes (confirmé-à 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> années) <b>(sans cours de FM)</b>					52,04 €	265,36 €	52,56 €	268,01 €			536,78 €	542,15 €
1 Parcours Jazz (musique Ado/Adultes)	35,38 €	176,90 €	35,73 €	178,67 €	35,38 €	176,90 €	35,73 €	178,67 €	360,61 €	364,22 €	360,61 €	364,22 €
1 Parcours Trad (musique Ado/Adultes)	35,38 €	176,90 €	35,73 €	178,67 €	35,38 €	176,90 €	35,73 €	178,67 €	360,61 €	364,22 €	360,61 €	364,22 €

1 Parcours Danse Ado/Adultes	35,38 €	176,90 €	35,73 €	178,67 €	35,38 €	176,90 €	35,73 €	178,67 €	360,61 €	364,22 €	360,61 €	364,22 €
1 Parcours Barre à Terre (**)					20,82 €	104,06 €	21,02 €	105,10 €			208,12 €	210,20 €
1 Parcours spécialisé	35,41 €	176,90 €	35,76 €	178,67 €	35,38 €	176,90 €	35,73 €	178,67 €			360,61 €	364,22 €
<b>La formation musicale</b>												
Cours de formation musicale (**)	14,56 €	72,84 €	14,71 €	73,57 €	20,82 €	104,06 €	21,02 €	105,10 €	146,30 €	147,76 €	208,12 €	210,20 €
<b>Les pratiques collectives (**)</b>												
<i>Les élèves inscrits dans un des cursus doivent suivre une pratique collective et/ou atelier sans supplément de tarif. Le choix de la pratique collective et/ou atelier est retenu par l'équipe pédagogique. Par contre, une inscription supplémentaire, si elle est possible, génère un coût supplémentaire</i>												
Parcours chant choral - Orchestres - Ensembles Instrumentaux - Ateliers - Cie de danse de l'école		52,04 €		52,56 €		52,04 €		52,56 €	104,06 €	105,10 €	104,06 €	105,10 €
<b>Location d'instrument (**)</b>	<b>1<sup>ère</sup> Année</b>	35 €		35,00 €		35 €		35,00 €	75 €	75 €	75 €	75 €
	<b>2<sup>ème</sup> Année</b>	70 €		70,00 €		70 €		70,00 €	150 €	150 €	150 €	150 €

(\*\*) tarif hors système abatement

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme PEYRE** : Quelques chiffres : plus de 1 000 personnes fréquentent le conservatoire de musique et de danse et l'atelier d'arts plastiques. Et si vous me le permettez, je souhaiterais faire un rappel de notre agenda culturel.

-si vous cherchez un petit restaurant au bord de l'eau, pas la peine d'aller très loin, vous en avez un à Kerhervy où l'on vous accueillera avec le sourire et où les prix sont abordables ! En même temps, nous vous invitons à un spectacle de théâtre jusqu'à dimanche prochain, plus profiter de la guinguette, tout cela sur un fond musical. J'étais présente hier, avec les classes de théâtre et ce n'était que du bonheur. Nous nous sommes dit que cela valait le coup d'avoir travaillé pendant un an avec les services pour créer cet échange, les Elu(es) et que nous ayons eu une volonté politique pour que ces classes de théâtre voient le jour.

-Quai 9 ferme ses portes ici mais Quai 9 sera à Kerhervy du vendredi 5 au dimanche 7 juillet où nous vous invitons à un mariage. Lors des mariages, les invités apportent un cadeau et là ce sera le contraire, nous paierons notre repas pour un tarif de 3 € Il s'agira d'un grand banquet, vous mangerez dans des assiettes en porcelaine, vous aurez des dragées pour le baptême, une collation pour les obsèques de Panis. Il faut compter 4 h de spectacle, invitez vos familles, vos amis. Et dites-le autour de vous, n'oubliez pas non plus qu'il est prévu un week-end des arts dans la rue, le samedi après-midi et le dimanche après-midi, ce sera gratuit.

-une exposition du 8 juillet au 24 août d'Alvaro Mejias (nous attendions le peintre de la marine, Pierre ARSIL, absent au dernier moment)

-du 10 au 14 juillet, nous vous invitons encore au bord de l'eau, toujours avec de la restauration, où le Festival Danse à Kerhervy par la Cie Eskem s'y produira. Je vous assure, si vous n'êtes jamais venus, le cadre est à découvrir.

-le feu d'artifice le 13 juillet, au parc Mandéla. Le public sera placé au même endroit que pour celui que nous organisons lors de l'arrivée du Père Noël au mois de décembre pour la sécurité du public.

-le lundi 15 Juillet, spectacle gratuit des Gabiers d'Artimon comme tous les ans.

-et le lundi 5 Août, soirée interceltique, année de la Galice, avec restauration prévue.

**Mme La Maire** : Merci Mireille pour cette mise en appétit. Nous avons donc un agenda qui sera à la hauteur de ce bel été. En attendant, il nous faut voter ce bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXVII - QUESTION ORALE présentée par le Groupe Front de Gauche à propos du Référendum d'Initiative Partagée (RIP) au sujet de la privatisation des Aéroports de Paris (ADP)**

**Mme La Maire** rappelle que la question orale est permise par l'article 7 du règlement intérieur du conseil municipal. Elle doit être communiquée au Maire dans les 3 jours francs avant les conseils, ce qui a été fait par Philippe JUMEAU. Cette question orale n'appellera pas à une décision de l'assemblée ce soir, ni à un débat, mais simplement à une réponse de la Maire en l'occurrence et la question posée doit concerner la commune.

Je ne doute pas que vous avez tous envie de vous rafraîchir mais néanmoins vous pourriez avoir tous envie de débattre sur le sujet. Ce que je propose, c'est que nous restons dans le sujet qui concerne la commune parce que vous allez voir que c'est une question à 2 étages. Je

laisse donc la parole à Philippe JUMEAU.

**M. JUMEAU :** Vous avez précédé ce que je voulais dire parce que comme c'est une question qui va durer dans le temps, il n'est pas impossible qu'à un moment ou à un autre, un vœu puisse être proposé au conseil municipal.

« Le gouvernement d'Emmanuel Macron veut privatiser le groupe ADP. Cette privatisation, de plus en plus, s'apparente à un scandale d'Etat qui profitera avant tout aux intérêts privés. A l'instar de ce que nous avons connu pour les autoroutes.

Un décret, paru le 12 juin dernier au Journal Officiel, a fixé le début de la période de recueil des soutiens à la proposition de loi s'opposant à la privatisation de la société Aéroports de Paris (ADP), dans le cadre d'une procédure de référendum d'initiative partagée, au jeudi 13 juin.

Cette période de recueil se déroulera jusqu'au 12 mars 2020. A l'issue de cette période, si le texte a recueilli plus de 4,7 millions de soutiens, il devra faire l'objet d'un référendum citoyen. Pour recueillir ces soutiens, une plateforme numérique a été mise en place. On entend déjà la difficulté pour nombre de citoyens de pouvoir déposer leur soutien à cette démarche.

A ce dispositif, la législation a ajouté une mise à disposition de bornes numériques et d'un dispositif pour recueillir les formulaires papier disponibles dans la mairie de la plus grande ville de chaque canton.

Lanester fait partie de ces 2 000 mairies concernées par ce dispositif.

Faute d'information sur cette question, nous souhaiterions savoir si cela sera mis en place sur notre ville ?

En ce qui nous concerne, nous souhaitons que les différents équipements publics et territoriaux soient mis au service de l'expression du plus grand nombre.

De plus, nous souhaitons qu'une communication en direction de toute la population soit prévue afin que là aussi le plus grand nombre puisse s'exprimer.

Ainsi à ce Conseil Municipal du 27 juin, notre groupe souhaite que cette possibilité soit adoptée.

**Mme La Maire :** Merci Philippe. Réponse quant à moi, en effet, pour confirmer que nous sommes concernés par la mise à disposition au public de bornes numériques et d'un dispositif pour recueillir les formulaires papier. Dire aussi que ce référendum est le 1<sup>er</sup> organisé depuis que ce dispositif existe. La question du référendum pourrait se poser d'une manière plus globale, c'est-à-dire qu'est-ce que l'on pense d'un référendum d'initiatives locales. Je pense qu'ici il s'agit d'un référendum national et que sur ce plan, la démocratie participative est peut-être compliquée à organiser. Le choix d'organiser un référendum de cette manière est une manière aussi de permettre aux citoyens de s'exprimer directement. Je pense qu'au niveau du mouvement des gilets jaunes, c'est ce que l'on a cru entendre aussi cet hiver. Par contre, en ce qui concerne Lanester, la borne est déjà en place avec un écran tactile, elle est installée dans le hall de l'hôtel de ville, à l'entrée de la rotonde et elle est simple d'utilisation, munie de 3 onglets : un qui permet d'accéder à Dem@t, un second permet actuellement d'accéder à l'enquête publique sur le PLU et un 3<sup>ème</sup> onglet permet l'accès à la page Internet permettant de signer la pétition pour l'organisation d'un référendum d'initiatives partagées. En plus, pour vous rassurer, les agents de l'accueil sont informés du référendum en cours et sont en mesure d'orienter les personnes souhaitant signer la pétition. C'est le service Elections pour votre information qui est chargé de récolter les formulaires des pétitionnaires. Et enfin, pour compléter, dire que le Cyberlan bien entendu peut aussi permettre l'accès aux formulaires, que nous aurons un article dans le Reflets du mois de septembre pour rappeler et donner les explications sur le fonctionnement du vote.

Sur le fond, à savoir pour ou contre la privatisation de l'aéroport de Paris, le conseil municipal

n'ira pas plus loin, les collectifs d'associations font le travail ainsi que les partis politiques.

L'Assemblée en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h.

THIERY Thérèse Maire	COCHE Myrienne donne pouvoir à Mme THIERY	LE STRAT Philippe
LE GAL Jean-Yves	JANIN Michelle	ANNIC Sonia
DE BRASSIER Claudine donne pouvoir à M. MAHE	PEYRE Mireille	LE MAUR Olivier
JESTIN Philippe	MAHE Eric	GUEGAN Marie-Louise
LE GUENNEC Patrick	NEVE Jean-Jacques	GALAND Claudie
GARAUD Philippe	CILANE Wahmetrua	FLEGEAU Pascal
DUMONT Françoise	LE BLE Bernard, secrétaire de séance	LOPEZ-LE GOFF Florence donne pouvoir à M. LE GAL
HEMON Morgane	HANSS Sophie	BERNARD Nicolas donne pouvoir à Mme JANIN
LE MOEL-RAFLIK Annaïg	IZAR Joël	GAUDIN Marie-Claude donne pouvoir à M. THOUMELIN
MUNOZ François-Xavier donne pouvoir à M. IZAR	LE BOEDEC Nadine	SCHEUER Alexandre
GUENNEC Mareta Absente sans pouvoir	THOUMELIN Jean-Pierre	JUMEAU Philippe
PERON Maurice	BONDON Monique	